
Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone Châteauguay



Mars 2024

**Adopté et attesté par : La table de concertation
des acteurs régionaux de la Zone Châteauguay**

Organisme de bassin versant SCABRIC



Mot du président de la table de concertation

Il me fait grandement plaisir de vous présenter le plan directeur de l'eau de la Zone Châteauguay nouvelle cuvée 2024.

Ce nouveau plan directeur de l'eau n'est pas totalement nouveau, il s'agit d'une version améliorée et renouvelée du premier PDE de 2015. Il est le fruit des efforts des membres de la table de concertation et des intervenants du milieu ainsi que de la permanence de l'OBV SCABRIC.

Nous voulons que ce PDE soit axé sur l'action et les résultats pour les années à venir. Pour cela il faudra que l'on se donne les moyens de nos ambitions.

Pour terminer je tiens à remercier tous les employés de l'OBV SCABRIC qui ont travaillé de près ou de loin à ce nouveau document, mais plus spécifiquement Mesdames Ariane Cyr et Priscille Ahoosi qui en ont assuré la rédaction.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Daniel Pilon
Président
29 février 2024

Mot de la direction de l'organisme de bassin versant

Un second cycle commence !

Après plus de 20 ans à travailler pour l'OBV, je me permets ce résumé : *la concertation est un processus cyclique*. Elle est en perpétuelle évolution. Elle se fait dans la collaboration et l'entraide, avec ouverture et flexibilité. Je suis contente d'avoir pu m'investir à fond dans la complétion d'un premier cycle du plan directeur de l'eau (PDE) de la Zone Châteauguay. Après tout, j'ai personnellement réussi à traduire par écrit ce que les acteurs de l'eau, rencontrés au fil des ans, souhaitent concrétiser pour améliorer l'eau du territoire.

Maintenant, ce deuxième PDE de la Zone Châteauguay présente une évolution solidement appuyée sur les acquis du passé. Il s'agit d'une version enrichie du PDE de 2015, avec une présentation plus simple, voire allégée.

Cela ne change en rien la richesse des informations présentées et la pertinence des objectifs développés dans le continuum de la concertation des acteurs du territoire de la Zone Châteauguay. La table de concertation, le comité technique, les sondages, les discussions avec les citoyens qui ne connaissaient pas l'organisme avant un *focus group* et l'important travail de l'équipe à l'emploi de l'OBV SCABRIC permettent de présenter ce nouveau PDE pour le cycle 2024-2033.

Espérons que nous, les acteurs de l'eau de la Zone Châteauguay, saurons nous doter des moyens de nos ambitions. Pour préserver la précieuse réserve qu'est l'eau et pour continuer à l'utiliser comme ressource, avec tout le respect requis, assurons ensemble la réalisation et le suivi de la mise en œuvre d'actions concrètes encadrées par des orientations et des objectifs décrits dans ce PDE.

Bonne lecture !

Geneviève Audet
Directrice générale
27 février 2024

Note aux lecteurs – Citation

Veillez prendre note qu'il s'agit d'un document synthèse des éléments de la Zone Châteauguay. Pour plus d'information, consultez les annexes présentes sur notre site Internet (<https://scabric.ca/>) ainsi que le plan directeur de l'eau (PDE) approuvé en 2015 par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Comment citer ce document

AHOSSI, P., CYR, A., AUDET, G., GRAVEL, C., SAADOUNI, R., LAPOINTE, M.-C., 2024. *Plan directeur de l'eau de la Zone Châteauguay*. OBV SCABRIC : Sainte-Martine (Québec), ISBN (à obtenir après ajustements gouvernementaux), 57 p. + 4 annexes

Équipe de travail – Remerciements – Avertissements

Rédaction

Priscille Ahossi, M. Sc. Eau, chargée de projets PDE, OBV SCABRIC

Ariane Cyr, géographe, M. Env., coordonnatrice au PDE, OBV SCABRIC

Cartographie

Ariane Cyr, géographe, M. Env., coordonnatrice au PDE, OBV SCABRIC

Christophe Gravel, B. Sc. Géographie, chargé de projet en aménagement du territoire, OBV SCABRIC

Rihab Saadouni, M. Sc. Écologie et Géomatique, chargée de projet en environnement, OBV SCABRIC

Révision

Geneviève Audet, biologiste, M. Sc. Env., directrice générale, OBV SCABRIC

Marie-Claudette Lapointe, adjointe administrative, OBV SCABRIC

Daniel Pilon, président, OBV SCABRIC et table de concertation

Comité technique

Noms des participants	Organisme
Rebecca Pétrin	Eau Secours!
Pierre Laprise	MRC Roussillon
Lise Michaud	Ville de Mercier
Benoît Levesque	Ville de Saint-Rémi
Stéphane Gingras	Ambioterra
Alicia Patry	UPA Montérégie
Ludovic Arès	MAMH
Claudine Lajeunesse	Association forestière de la Montérégie
René Lefebvre	INRS (université)
Jean Caron	Université Laval
Philippe-Olivier Boucher	Agglomération de Longueuil
Alexandre Fichon	Agglomération de Longueuil
Line Asselin	MRC Beauharnois-Salaberry
Julie Allostry	Géomont
Marie-France Jacques	Ville de Delson
Anick Courval	Ville de Delson
Daniel Girard	Ville de La Prairie
Mélanie Poirier	MAPAQ
Olivier Camacho	Ville de Sainte-Catherine
Claude Estruy	CRRC
Jérôme Carrier	Municipalité de Saint-Philippe

Table de concertation

Jean-Yves Cécyre

Hélène Lavallée

Richard Motard

Josiane Alarie

Douglas Brooks

Chantal Gosselin

Ronald Critchley

Serge Bourdon

Alain Primeau

Christian Giroux

Daniel Pilon

Line Asselin

Sylvain Payant

Guy-Julien Mayné

Gino Moretti

Remerciements

Ce travail n'aurait pas eu lieu sans la contribution des acteurs de l'eau du territoire au fil des ans. Nous remercions donc :

- Les membres de la table de concertation actuelle et passée, soit le conseil d'administration de l'OBV SCABRIC;
- L'équipe actuellement à l'emploi de l'organisme;
- Les employés des années précédentes;
- Les acteurs de l'eau du territoire, particulièrement le comité technique qui a alimenté la rédaction de cette nouvelle version du plan directeur de l'eau.

Table des matières

MOT DU PRESIDENT DE LA TABLE DE CONCERTATION	3
MOT DE LA DIRECTION DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT	4
NOTE AUX LECTEURS – CITATION	5
ÉQUIPE DE TRAVAIL – REMERCIEMENTS – AVERTISSEMENTS	6
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES ACRONYMES	11
CHAPITRE 1 – PRINCIPES DE LA GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	12
1.1. GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	12
1.2. DESCRIPTION D'UN BASSIN VERSANT	12
1.3. L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT : DEFINITION ET ROLE	13
1.4. LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	14
1.5. LA OU LES TABLE(S) DE CONCERTATION	14
1.6. LOCALISATION DES ZGIEBV	15
CHAPITRE 2 – PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE DE GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSINS VERSANTS	16
2.1. LOCALISATION DE LA ZGIEBV	16
2.2. FAITS SAILLANTS PRESENTANT L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HYDRIQUE	18
2.3. FAITS SAILLANTS SUR L'OCCUPATION ET L'USAGE DU TERRITOIRE	23
2.4. FAITS SAILLANTS DE L'ETAT DE LA RESSOURCE EAU ET DE SES USAGES	27
CHAPITRE 3 – PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	31
CHAPITRE 4 – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	47
REFERENCES	48
ANNEXES	49

Liste des figures

Figure 1 : Schéma d'un bassin versant	13
Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant	15
Figure 3 : Carte de localisation générale de la Zone Châteauguay (MDDEFP, 2013a; MRN, 2013a)	17
Figure 4 : Projection et comparaison des variations de la température entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024).....	21
Figure 5 : Projection et comparaison des variations de la précipitation entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024).....	21
Figure 6 : Grandes affectations du territoire de la Zone Châteauguay	24
Figure 7 : Différents types de cultures dans la Zone Châteauguay (BDPPAD, 2019)	25
Figure 8 : Variétés de productions animales dans les sous bassins de la Zone Châteauguay (MDDELCC, 2014)	26
Figure 9 : Qualité de l'eau de surface (IQBP) dans la Zone Châteauguay de 2001 à 2022 (MDDELCC, atlas de l'eau 2023).....	29
Figure 10 : Qualité de l'eau de surface (IDEC) dans la Zone Châteauguay de 2003 à 2021 (MDDELCC, atlas de l'eau 2023).....	29

Liste des tableaux

Tableau 1 : Informations générales sur la Zone Châteauguay	16
Tableau 2 : Description des principaux bassins versants de la Zone Châteauguay.....	18
Tableau 3 : Différents type de milieux humides présents dans la Zone Châteauguay (Canards Illimités Canada, 2022)	19
Tableau 4 : Pertes de superficies forestières par MRC dans la Zone Châteauguay entre 2000 et 2017 (AFM, 2019)...	22
Tableau 5 : Superficies des MRC/ agglomérations et communautés autochtones dans la Zone Châteauguay - Source : Statistique Canada 2021	23
Tableau 6 : Revenu d'emploi médian des 25-64 ans de 2002-2021 en \$ canadiens source ISQ, 2023b	25
Tableau 7 : Principaux indicateurs sociaux de la Zone Châteauguay en 2022 (ISQ, 2023b)	27
Tableau 8 : Disponibilité de l'eau de surface en climat actuel vs horizon 2011-2040 (RCP 8.5).....	28

Liste des acronymes

BDPPAD :	Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal
EEE :	Espèce exotique envahissante
CDNPQ :	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
GIEBV :	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
GIRE :	Gestion intégrée des ressources en eau
HSL :	Haut-Saint-Laurent
IPS :	Indicateur Piézométrique Standardisé
Km :	Kilomètres
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC :	Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques
MELCCFP :	Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBV :	Organisme de bassins versants
PDE :	Plan directeur de l'eau
PRMHH :	Plans régionaux des milieux humides et hydriques
RPEP :	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
SCABRIC :	Société de conservation de d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay
ZGIEBV :	Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

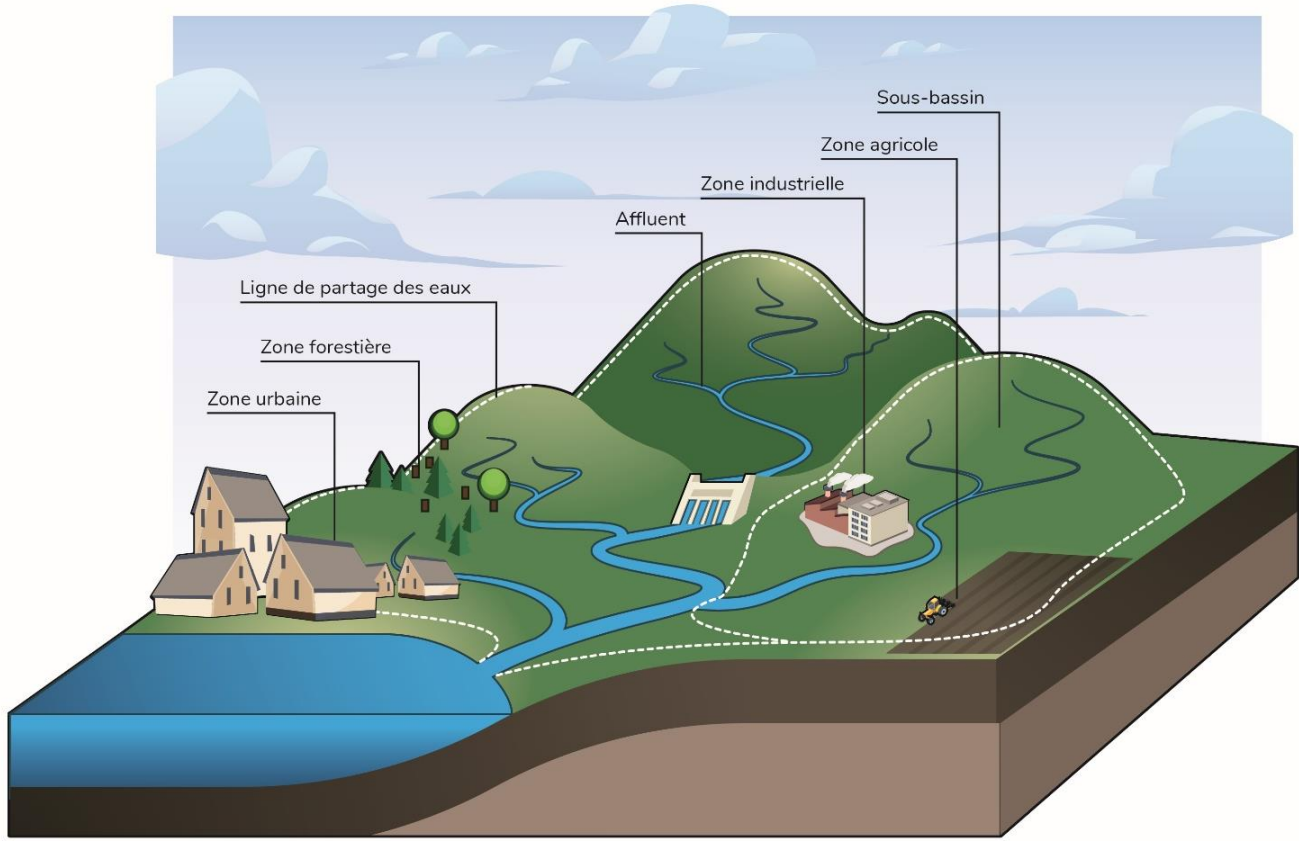
Chapitre 1 – Principes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

1.1. Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) est le modèle de gouvernance de l'eau choisi par le Gouvernement du Québec en 2002 avec la Politique Nationale de l'eau, confirmé en 2009 par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, communément appelée *Loi sur l'eau*, puis réaffirmé en 2018 par la Stratégie québécoise de l'eau. La Loi sur l'eau vient confirmer que l'eau est une ressource qui fait partie du patrimoine commun et que l'État est le gardien des intérêts de la nation dans la ressource en eau, au bénéfice des générations actuelles et futures. L'État s'est vu investi des pouvoirs nécessaires permettant d'assurer la protection et la gestion des ressources en eau et des milieux associés. Pour ce faire, il met en place les conditions afin que tous les utilisateurs des ressources en eau (nommés « acteurs de l'eau ») puissent se regrouper et déterminer ensemble des objectifs concertés de conservation durable de cette ressource. Par la *Loi sur l'eau*, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) octroie ainsi un mandat de coordination de la planification territoriale des ressources en eau et des usages associés aux organismes de bassins versants (OBV) (Loi sur l'eau, art. 14, par. 3a).

1.2. Description d'un bassin versant

Un bassin versant désigne l'unité territoriale où toutes les eaux de surface s'écoulent naturellement vers un même point appelé « exutoire » (ou embouchure) (Voir figure 1). Ce territoire est délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée « ligne de crêtes » ou « ligne de partage des eaux ». La logique « amont-aval » est à la base du besoin et de la pertinence de la planification intégrée de l'eau et de ses usages : les décisions prises par les acteurs de l'eau en amont d'un bassin versant peuvent avoir des répercussions sur d'autres acteurs situés en aval du bassin versant et vice-versa.



(Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

Figure 1 : Schéma d'un bassin versant

1.3. L'organisme de bassin versant : Définition et rôle

L'organisme de bassin versant est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. Pour ce faire, selon l'art. 14 de la loi sur l'eau, il :

- i. coordonne un processus de concertation en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs intéressés et des divers milieux concernés ;
- ii. coordonne l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et sa mise à jour subséquente ;
- iii. mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, notamment en faisant sa promotion ;
- iv. coordonne les exercices de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'eau.

1.4. Le plan directeur de l'eau

Dans un souci de concordance avec la *Loi sur l'eau*, le plan directeur de l'eau (PDE) est une planification territoriale stratégique d'une zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) à l'égard de la conservation durable de la ressource en eau. Son élaboration est coordonnée par l'OBV selon un processus de concertation régionale et locale et implique la participation volontaire des acteurs de l'eau d'une ZGIEBV. Cette planification territoriale stratégique présente les priorités définies par les acteurs de l'eau concertés du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre pour la conservation durable des ressources en eau afin de consolider les usages actuels et futurs à pérenniser. Il importe de rappeler que le contenu d'une planification territoriale stratégique doit refléter la capacité d'intervention des acteurs à prendre en main la planification établie. Les acteurs de l'eau sont toutes les personnes ou organisations dont les activités et les intérêts ont une incidence sur les ressources en eau de la zone et ayant la capacité d'agir sur le devenir de celles-ci. En son sens le plus simple, **toute personne ou organisation utilisant le territoire ou l'eau peut être considéré comme un "acteur de l'eau"**. Les acteurs de l'eau sont le maillon le plus important de la gestion intégrée des ressources en eau sur une zone de gestion intégrée puisque ce sont ces derniers qui utilisent la ressource eau et le territoire.

Pour réaliser son mandat, l'OBV est responsable, entre autres, de maintenir actif la ou les tables de concertation, où siègent des représentants de tous les secteurs d'activités du territoire : municipal, économique, communautaire et autochtone. Les représentants doivent définir les éléments à inscrire dans la planification stratégique, soient les catégories de problématiques à prioriser, les orientations à privilégier et les objectifs à atteindre. Les représentants ont également la responsabilité de transmettre à la table les préoccupations et les enjeux propres au secteur d'activité qu'ils représentent.

Le PDE permet de cibler les efforts à mettre en œuvre collectivement pour préserver les ressources en eau sur le bassin versant, où les usages de l'un peuvent avoir une incidence sur les usages d'un autre.

Tel que mentionné dans la *Loi sur l'eau* (art. 13.3), le plan directeur de l'eau doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.

1.5. La ou les table(s) de concertation

Peu importe les mécanismes utilisés dans le processus de concertation, la ou les table(s) de concertation doit tenter de respecter une représentativité équilibrée des secteurs d'activité du territoire. Si plus d'une table de concertation est utilisée sur la ZGIEBV, chacune de ces tables de concertation doit respecter la représentativité. La représentativité des secteurs d'activité constitue un élément clé de la réussite de la GIRE. La légitimité des décisions prises dans le processus de planification est en relation étroite avec la diversité des acteurs et des intérêts représentés. Il revient à chaque OBV d'établir son propre processus de concertation et ses mécanismes spécifiques ainsi que ses propres règles de participation afin que l'ensemble du processus reflète les particularités régionales : la composition des représentants au sein de la ou des tables de concertation doit être représentative des usages de la ressource et du territoire sur la ZGIEBV.

1.6. Localisation des ZGIEBV

Au Québec, la planification des ressources en eau se fait à l'échelle des zones de gestion intégrée de l'eau. En 2002, le modèle de gestion intégrée de l'eau a été appliqué à 33 bassins versants prioritaires. Puis, en 2009, un redécoupage a eu lieu afin de créer 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV). La localisation de ces zones est présentée à la figure 2. Pour l'instant (2022), seul le Québec méridional est couvert par une gestion intégrée des ressources en eau. Les zones ont été déterminées en fonction des bassins versants, de la population et des usages sur le territoire.



Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 2 – Présentation générale de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants

2.1. Localisation de la ZGIEBV

Située dans la province du Québec, la Zone Châteauguay se retrouve à l'ouest de la Montérégie à la frontière entre l'État de New York (États-Unis) et l'Ontario (Canada). Elle est répartie sur 4 municipalités régionales de comté (MRC) et 1 agglomération pour un total de 39 municipalités et 2 territoires autochtones. La figure 3 présente la localisation de la Zone Châteauguay. Le tableau 1 ci-dessous présente des informations générales sur la Zone Châteauguay.

Tableau 1 : Informations générales sur la Zone Châteauguay

Superficie totale de la zone (km²)¹		2 410
Nombre de lacs estimé		0 naturel, 4 artificiels (Lac Moonlight, Lac des Fées, Lac Fontarabie et Lac de la Citérie)
Longueur totale de cours d'eau estimée (en km)		6 542,8
Nombre d'accès publics aux cours d'eau		53
Population estimée habitant dans la zone		Environ 311 477
Nombre de bassins versants ¹	Niveau 1	28
	Niveau 2	90
	Niveau 3	81
Alimentation en eau potable	Aqueduc	Oui
	Puits	Oui
	Mixte	Oui
Superficie du couvert forestier en 2023 (km ²)		707,25
Superficie de la zone agricole en 2023 (km ²)		1 111,68
Superficie urbanisée calculée en 2024 (km ²)		479,89
Superficie de milieux humides en 2022 (km ²)		181,95
Pédologie		Province géologique des basses-terres du Saint-Laurent et province géologique des Adirondacks (Covey Hill)
Qualité de l'eau (IQBP6) *Données prises entre 2019 et 2021 ¹		Très mauvaise
Nombre de rejet en eau usée (station d'épuration ?)		24
Ouvrage de surverse ?		Oui, 84
IDEC *Essentiellement en 2019, mais toujours les dernières données recueillies		Très mauvais état
Nombre d'espèce en situation précaire : menacée (M), vulnérable (V) ou susceptible (S) ^{2 2}		M= 32, V= 20, S= 125
Espèces exotiques envahissantes (EEE) ³		205 occurrences sur le territoire (majoritairement nerprun bourdaine)
Niveau de la nappe d'eau souterraine (Indice IPS)		Très bas
Nombre de grands préleveurs d'eau		489

¹ Source de données : Atlas de l'eau, 2023 [Atlas de l'eau \(arcgis.com\)](https://atlasdeleau.com)

² Source de données : CDNPQ, 2023 [Occurrences d'espèces en situation précaire - Données Québec \(donneesquebec.ca\)](https://donneesquebec.ca)

³ Sentinelle, EEE, <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/especes-exotiques-envahissantes>

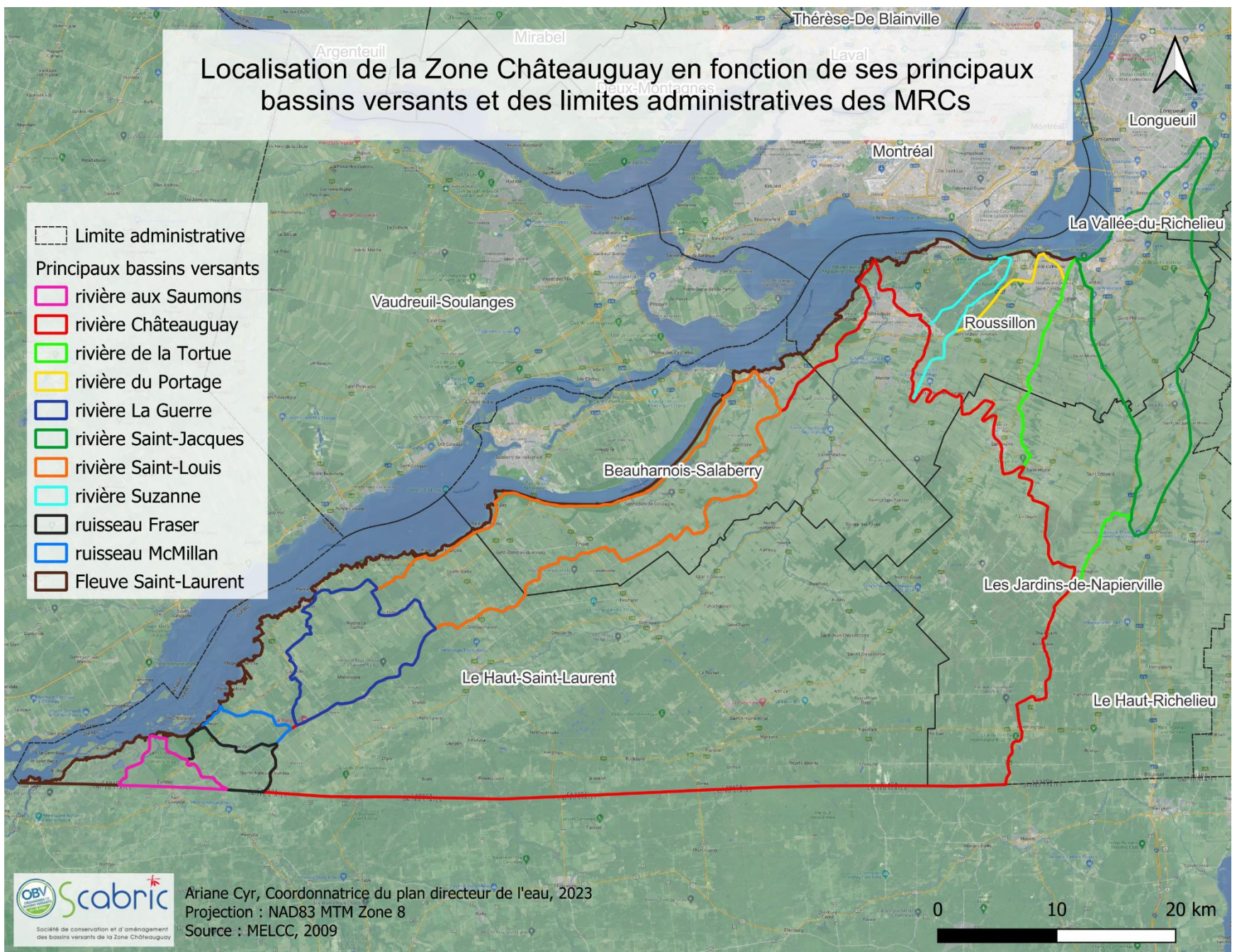


Figure 3 : Carte de localisation générale de la Zone Châteauguay (MDDEP, 2013a; MRN, 2013a)

2.2. Faits saillants présentant l'environnement naturel et hydrique

Bassins versants

La Zone Châteauguay est composée de 28 bassins versants de niveau 1, qui se déversent directement dans le fleuve Saint-Laurent. En plus du bassin versant de la rivière Châteauguay, le tableau 2 présente les principaux bassins versants du territoire.

Tableau 2 : Description des principaux bassins versants de la Zone Châteauguay

Nom des bassins versants	Superficie (km ²)	Longueur du cours principal (Km)	Affluents principaux	Principales affectations
Rivière aux Saumons	18	69,3 (6,28 au Québec)	Lac Lamica (États-Unis)	Agricole, conservation, récréative
Rivière Châteauguay	1 461	120 (75 au Québec)	Rivière Trout, rivière des Anglais, rivière des Fèves et la rivière aux Outardes	Agricole, agroforestière, conservation, industrielle, récréative, résidentielle, urbaine
Rivière de la Tortue	154	39.8	Ruisseau Lasaline, Ruisseau Isabelle, Ruisseau Faille	Agricole, urbaine
Rivière Saint-Régis	93	19.2	Rivière Saint-Pierre, Ruisseau Houle, Ruisseau Saint-Simon	Urbaine, agricole
Rivière La Guerre	84	12	Cours d'eau André-Wart Cours d'eau Brunet Cours d'eau des Frères Cours d'eau Lindsay Ruisseau Casey Ruisseau de la Fourche à Brûlé Ruisseau Foran Ruisseau Poirier	Agricole
Rivière Saint-Jacques	169	37.4	Ruisseau Bachand Ruisseau Bergeron, Ruisseau Lussier-Dupuis, Ruisseau Maréchal, Ruisseau Marin	Agricole, urbaine, agroforestière, commerciale
Rivière Saint-Louis	191	46,5	Ruisseau Charles-Vinet, Ruisseau Saint-Laurent, Cours d'eau Daoust-Lalonde,	Agricole, urbaine, récréative
Rivière Suzanne	17	17	-	Agricole, urbaine, territoire autochtone
Ruisseau McMillan	17	-	-	Agricole, conservation
Ruisseau Fraser	22	-	-	Agricole, conservation, résidentielle
Fleuve Saint-Laurent (18 bassins versants)	172	-	Voir PDE 2025, annexe 1.1	Agricole, conservation, récréative, résidentielle, urbaine, territoire autochtone

Milieux humides

Les milieux humides ont toujours été une caractéristique du territoire. Les principaux types de milieux humides sont répertoriés dans le tableau 3. Actuellement, les milieux humides couvrent environ 7,6% de la Zone Châteauguay, soit environ 182 km². Consulter l'annexe 1 pour voir la différence issue de la disparition des milieux humides entre 2017 et 2022.

Tableau 3 : Différents type de milieux humides présents dans la Zone Châteauguay (Canards Illimités Canada, 2022)

Type de milieu humide	Descriptif ^a	Superficie (km ²)
Étang ou Eau peu profonde	Surface de terrain recouverte d'eau, dont le niveau en étiage est inférieur à 2 m, et qui présente, le cas échéant, une végétation composée de plantes flottantes ou submergées et de plantes émergentes dont le couvert fait moins de 25 % de la superficie de l'étang.	7,185
Marais	Surface de terrain inondée de façon permanente ou temporaire et dominée par une végétation herbacée croissant sur un sol minéral ou organique et comportant, le cas échéant, des arbustes et des arbres sur moins de 25 % de sa superficie	31,52
Marécage	Surface de terrain soumise à des inondations saisonnières ou caractérisée par un sol saturé en eau de façon permanente ou temporaire et comportant une végétation ligneuse, arbustive ou arborescente croissant sur un sol minéral couvrant plus de 25 % de sa superficie	87,77
Tourbière	Surface de terrain recouverte de tourbe, résultant de l'accumulation de matière organique partiellement décomposée, laquelle atteint une épaisseur minimale de 30 cm, dont la nappe phréatique est habituellement au même niveau que le sol ou près de sa surface.	55,47

Eau souterraine

L'eau souterraine présente dans la Zone Châteauguay provient principalement des précipitations sous forme de pluie ou de neige. Selon le bilan hydrologique annuel moyen, environ 9 % des précipitations annuelles s'infiltrent et contribuent à la recharge moyenne de l'aquifère régional du bassin versant de la rivière Châteauguay (Côté, M.-J. et al., 2006). Une étude menée par le MELCCFP et l'INRS dans une partie de la zone (27 municipalités) a révélé que la recharge annuelle moyenne de l'aquifère régional est de 72 mm/an, pouvant localement atteindre un maximum de 326 mm/an (Ballard et al., 2021). L'usage total de l'eau souterraine correspond à environ 27 % de la recharge totale, bien que certaines municipalités utilisent plus de 100 % de la recharge sur leur territoire. À l'échelle du bassin versant, il est crucial d'identifier les zones de recharge importantes afin de les protéger et d'assurer la pérennité de l'eau souterraine. Plusieurs secteurs de recharge existent, mais l'amont du bassin versant de la rivière Châteauguay (Covey Hill, Le Rocher et les terres au nord d'Hemmingford) contribue le plus à la recharge de l'eau souterraine (Audet, G., et Boothroyd, K., 2013). L'Indice Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) qui traduit l'état relatif du niveau de la nappe, indique pour 2021 et 2022, que le niveau d'eau dans la Zone Châteauguay est très bas (Ballard et al., 2021)

4 Lachance, D., G. Fortin et G. Dufour Tremblay (2021). Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, 70 p. + annexes, [En ligne], <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf>

Dans la Zone Châteauguay, l'eau souterraine est utilisée pour les activités agricoles, industrielles et comme source d'approvisionnement en eau potable. Conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), les responsables des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable sont tenus d'analyser la vulnérabilité des sources d'approvisionnement. Dans la Zone Châteauguay, des 13 ou 14 municipalités alimentant des réseaux de catégorie 1, 12 municipalités ont réalisé de telles analyses de vulnérabilité, comme indiqué dans l'annexe 4.

Concernant la qualité de l'eau souterraine, les résultats du suivi effectué par le MELCCFP de 2005 à 2020 révèlent la présence de pesticides dans cette eau souterraine (MDDELCC, atlas de l'eau 2023). Cela démontre que les contaminants présents dans les sols s'infiltrent et atteignent l'eau souterraine. Les données de la gestion des terrains contaminés (GTC) du Québec indiquent également que plusieurs sols sont contaminés dans la Zone Châteauguay, avec environ 39 sites où la contamination a atteint la nappe phréatique (Repère GTC, 2023). De plus, il y a des [cas de contamination possible des eaux souterraines dans les municipalités de Franklin et de Ormstown et dans la ville de Mercier](#), causés par des déversements.

Climat

La Zone Châteauguay est située à l'intérieur des zones climatiques continentales froides et humides selon la classification de Köpen-Geiger (Berteaux D., 2014a, p.34) avec des hivers froids et secs et des conditions chaudes et humides en été.

Le système climatique de la Terre change de manière naturelle au fil du temps. A cela s'ajoute, des changements d'origine humaine. La Zone Châteauguay ne fait pas l'exception puisque les effets des changements climatiques se font sentir. En effet, de 1991 à 2010, la température moyenne annuelle s'est réchauffée de 6.7 à 7.5 °C et une hausse des précipitations (pluie et neige) de 1042 à 1104 mm, selon le scénario d'émissions CMIP6 (Ouranos, 2024). À l'horizon 2050, les projections des températures moyennes annuelles dans la zone indique que la température pourrait continuer d'augmenter de 1,2 °C à l'horizon 2050 par rapport à la période 1991–2010. Quant aux précipitations annuelles, elles pourraient augmenter de 32 mm (Ouranos, 2024). Voir les figures 4 et 5.

Moyenne des températures (Annuel)
Climat actuel (1991-2020) comparé au climat futur (2021-2050)
Scénario à Élevées (SSP3-7.0), 25^e centile, CMIP6,
Montérégie

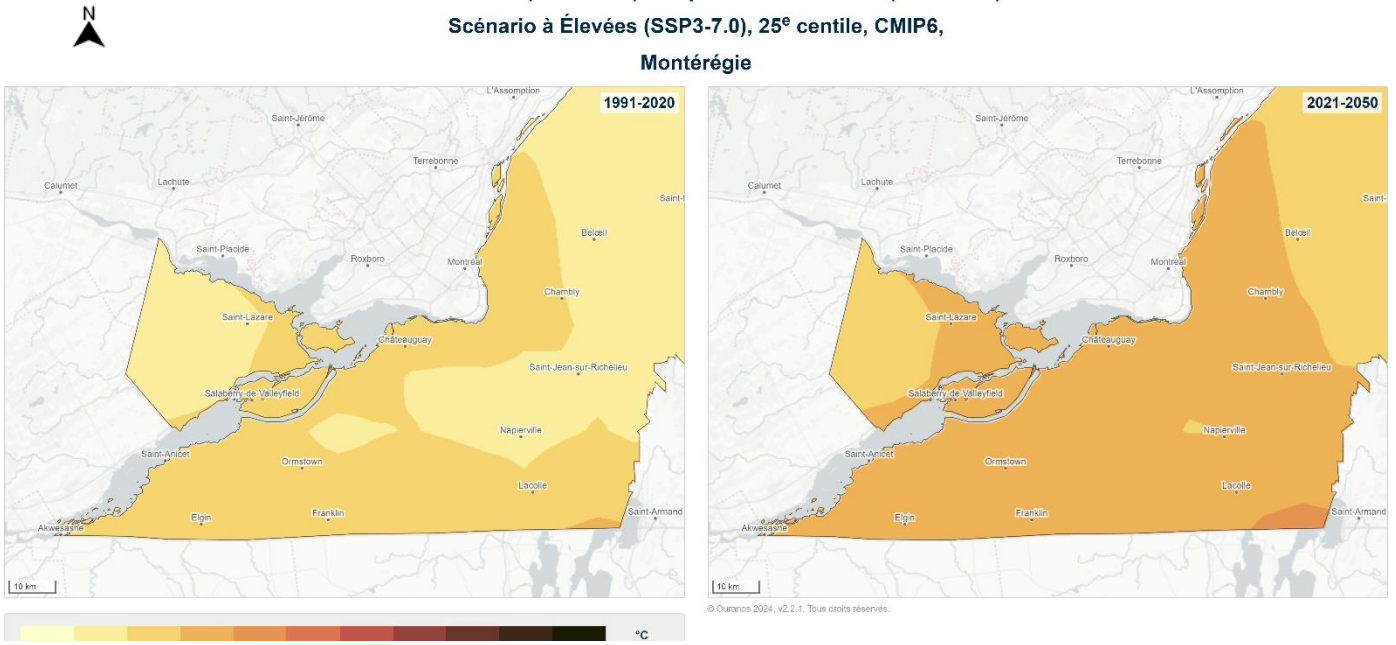


Figure 4 : Projection et comparaison des variations de la température entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024)

Total des précipitations liquides et solides (Annuel)
Climat actuel (1991-2020) comparé au climat futur (2021-2050)
Scénario à Élevées (SSP3-7.0), 25^e centile, CMIP6,
Montérégie

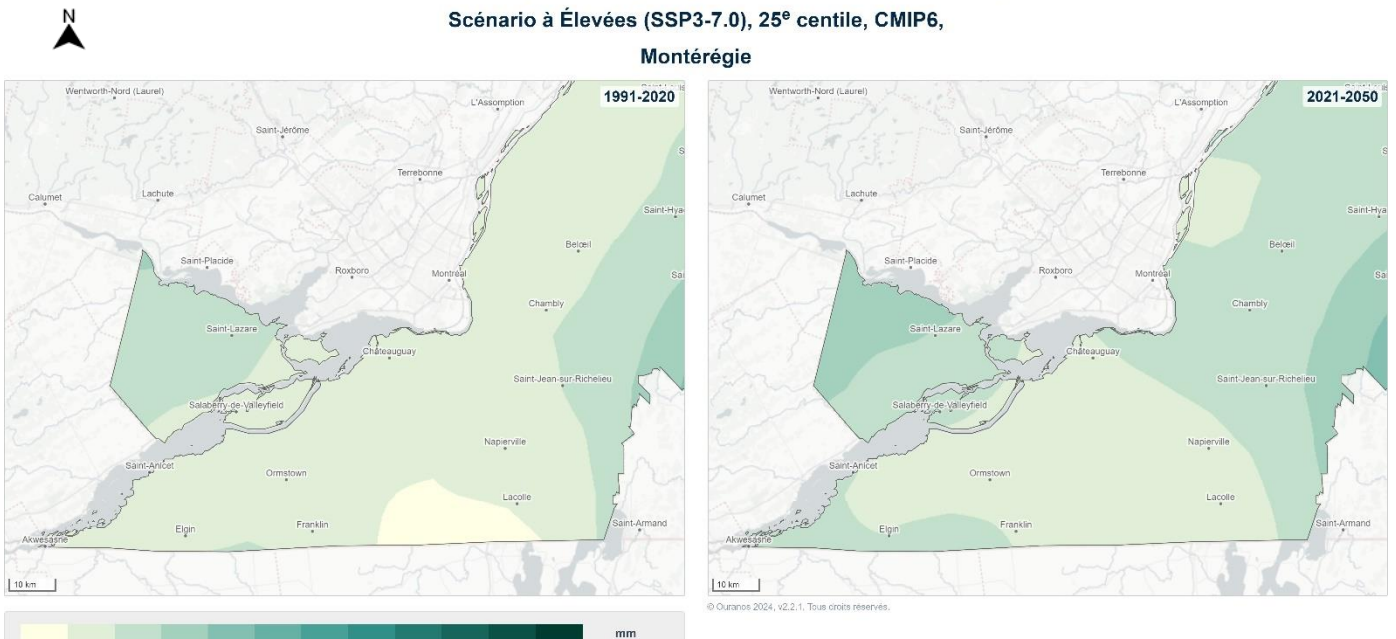


Figure 5 : Projection et comparaison des variations de la précipitation entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024)

Écosystèmes et les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La Zone Châteauguay contient des écosystèmes riches composés de divers milieux naturels tels que les forêts, les milieux humides et les prairies, qui abritent une biodiversité exceptionnelle tant au niveau faunistique que floristique. Le couvert forestier de la Zone représente environ 707,25 km², soit environ 29,35% du territoire. Cependant, au fil du temps, la superficie forestière de la zone a diminué en raison de l'expansion démographique et des activités humaines. Entre 2000 et 2017, la perte de superficie forestière a été estimée à environ 3 922 hectares, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4 : Pertes de superficies forestières par MRC dans la Zone Châteauguay entre 2000 et 2017 (AFM, 2019)

MRC	Pertes 2000-2009 (ha)	Pertes 2000-2009 (%)	Pertes 2009-2017 (ha)	Pertes 2009-2017 (%)
Beauharnois-Salaberry	187	1	85	2
Le Haut-Saint-Laurent	872	6	431	10
Les jardins-de-Napierville	1294	9	280	6
Roussillon	556	4	217	5
Longueuil	222	1	124	3
Perte totale	3131	21	1137	26

La préservation de la diversité des espèces est essentielle pour maintenir la santé et l'équilibre des écosystèmes. Pour contrer les pertes observées, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont instauré trois lois visant à prévenir l'extinction ou le déclin des espèces menacées ou vulnérables, ainsi qu'à protéger et restaurer leurs habitats. Cela a conduit à la création d'aires protégées avec des statuts de conservation spécifiques, notamment des réserves écologiques, des réserves naturelles et des refuges fauniques, couvrant une superficie totale de 30,5 km², soit environ 4,5% de la Zone Châteauguay.

À ce jour, environ 177 espèces de faune et de flore sont considérées comme menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être dans la Zone Châteauguay (CDPNQ, 2023). Parmi celles-ci, 75% sont des plantes et 25% sont des animaux.

La conservation de la biodiversité et la préservation des écosystèmes nécessitent une gestion efficace des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Ces espèces, qu'elles soient introduites intentionnellement ou accidentellement dans la Zone, ont des effets néfastes sur l'environnement. Elles ont la capacité de se reproduire rapidement et de perturber les écosystèmes locaux, souvent au détriment des espèces indigènes. Dans la Zone, on recense trois espèces de plantes aquatiques considérées comme EEE : le Myriophylle à épis, le Potamot crépu et surtout l'Hydrocharide grenouillette. En ce qui concerne les espèces animales, parmi les poissons, on trouve la Gobie à taches noires, la Tanche et la Carpe commune, tandis que du côté des reptiles, on observe la présence de la Tortue à oreilles rouge (Gouvernement du Québec, atlas de l'eau 2024).

2.3. Faits saillants sur l'occupation et l'usage du territoire

Territoire administratif

La Zone Châteauguay est entièrement située dans la région administrative de la Montérégie. Elle englobe entièrement la réserve autochtone de Kahnawà:ke ainsi que la partie québécoise de la réserve d'Akwesasne. Le territoire administratif de la Zone Châteauguay comprend quatre (4) MRC et l'agglomération de Longueuil. Au total, la Zone Châteauguay compte trente-neuf (39) municipalités et villes, en plus de deux (2) communautés autochtones, couvrant une superficie totale de 2410 km². Le tableau 5 présente les superficies des MRC, agglomérations et communautés autochtones dans la Zone Châteauguay.

Plusieurs affectations influent sur la Zone Châteauguay, les différents types sont présentés à la figure 6.

Tableau 5 : Superficies des MRC/ agglomérations et communautés autochtones dans la Zone Châteauguay -

Source : Statistique Canada 2021

MRC/ Agglomération/communautés autochtones	Pourcentage de la superficie du territoire dans la Zone	Superficie du territoire en km ²
Beauharnois-Salaberry	73.1	468,48
Haut-Saint-Laurent	100	1 168,08
Jardins-de-Napierville	50	802,53
Roussillon	100	420,44
Agglomération de Longueuil	8	282,4
Akwesasne	100	36,468
Kahnawake	100	47,4

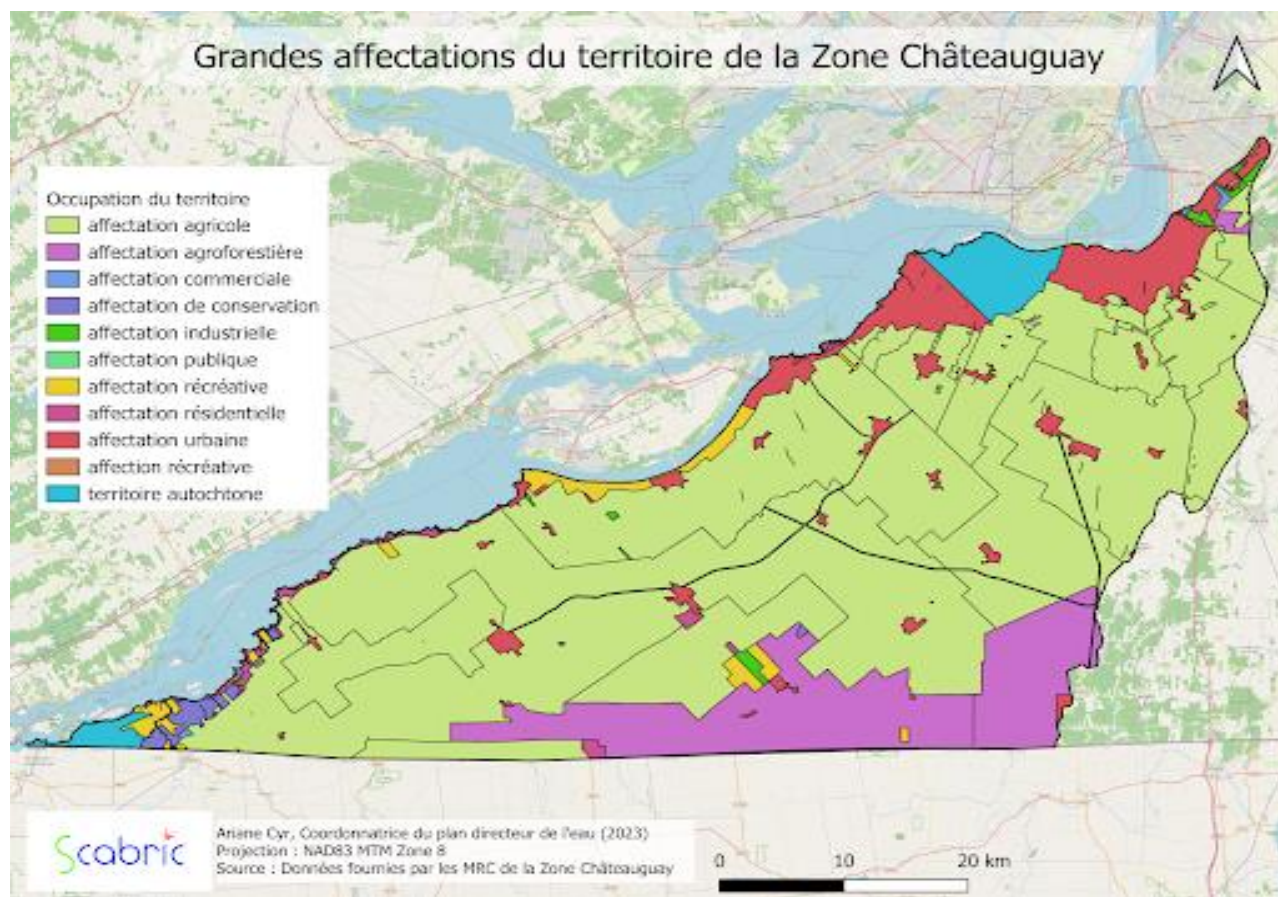


Figure 6 : Grandes affectations du territoire de la Zone Châteauguay

Économie du territoire

La Zone Châteauguay est classée parmi les régions manufacturières du Québec (ISQ, 2023a). Son économie repose sur une diversité d'activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires (consultez le PDE 2015 pour plus d'informations). En raison de sa localisation dans les basses terres du Saint-Laurent, les sols de la Zone Châteauguay sont très fertiles, favorisant ainsi l'agriculture qui demeure la principale activité économique de la région. Les terres agricoles occupent environ 1111,68 km², soit 46% du territoire. Les cultures principales comprennent le maïs, le soya et les cultures maraîchères (figure 7), tandis que les productions animales se concentrent sur les bovins laitiers et de boucherie, les porcs et les volailles (figure 8).

La Zone Châteauguay est également un centre urbain densément peuplé, où se déroulent la plupart des activités résidentielles, commerciales, industrielles et de services. Toutes ces activités contribuent significativement au PIB du Québec, représentant environ 35 % de l'économie québécoise pour l'ensemble de la Montérégie en 2022 (Gouvernement du Québec, 2022). De plus, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le revenu des emplois des MRC de la Zone s'est élevé à 1 045 714 \$ canadiens de 2017 à 2021 (ISQ, 2023b). Consultez le tableau 6 pour plus de détails.

Tableau 6 : Revenu d'emploi médian des 25-64 ans de 2002-2021 en \$ canadiens source ISQ, 2023b

MRC	2017	2018	2019	2020	2021
Roussillon	48 341	50 060	52 266	52 810	56 949
Le Haut-Saint-Laurent	33 072	34 864	36 267	37 315	41 465
Les Jardins-de-Napierville	40 422	42 019	44 534	44 862	49 091
Beauharnois-Salaberry	38 983	40 764	42 529	43 644	46 825
Longueuil	44 568	46 332	48 347	49 284	53 595
Total en \$ canadiens	131 892	214 039	223 943	227 915	247 925

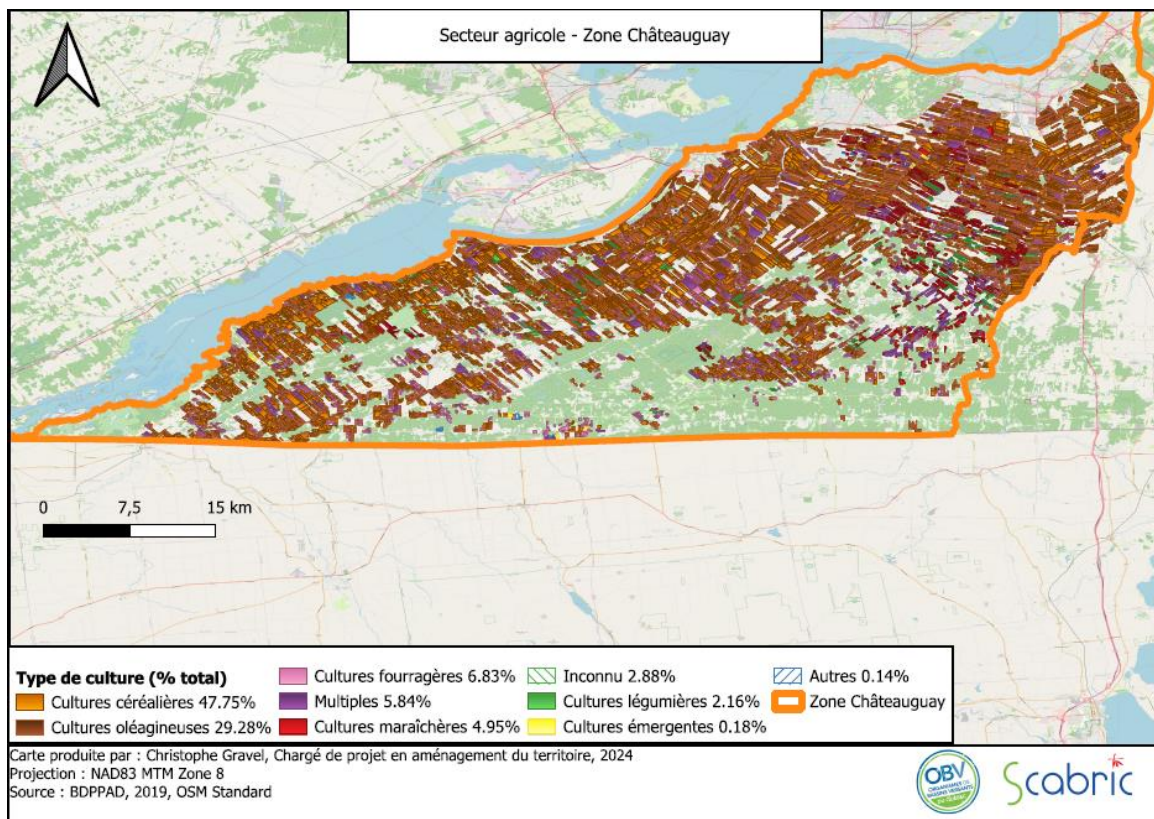


Figure 7 : Différents types de cultures dans la Zone Châteauguay (BDPPAD, 2019)

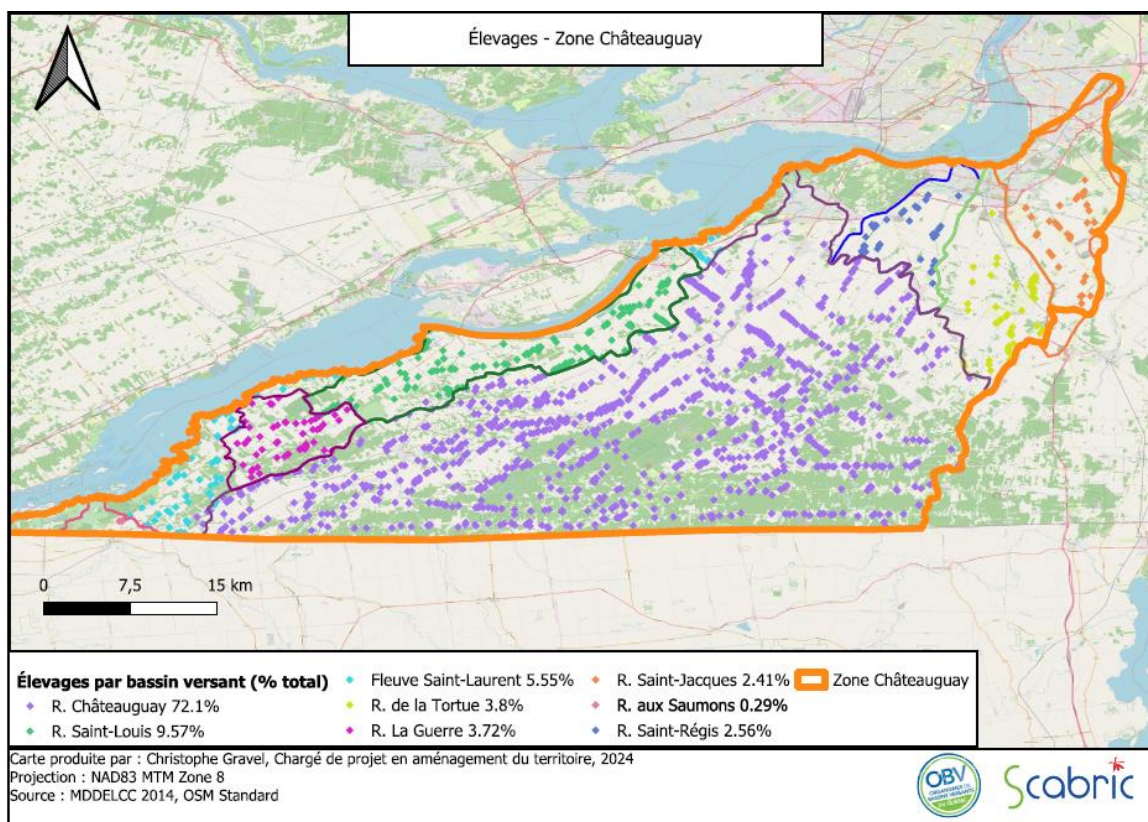


Figure 8 : Variétés de productions animales dans les sous bassins de la Zone Châteauguay (MDDELCC, 2014)

Social

La population de la Zone Châteauguay se divise en deux groupes distincts. D'une part, il y a le milieu urbain dense, inclus dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), où l'on trouve la plus grande concentration de personnes, de commerces et d'industries. D'autre part, il y a le milieu agroforestier, où la population est moins dense et où l'agriculture est la principale activité.

La population totale de la Zone a augmenté de 4,6%, passant de 297 897 habitants en 2011 à environ 311 477 habitants en 2021 (Statistique Canada, 2023) (annexe 2). Cette croissance démographique est liée à celle de la province du Québec en raison de l'immigration, comme le montre le tableau 7. On prévoit que l'accroissement démographique se poursuivra dans les prochaines années, avec une augmentation prévue de 15,7 % de la population dans toute la Montérégie (ISQ, 2023b).

Avec plus de 131 000 travailleurs âgés de 25 à 64 ans, le marché du travail de la Zone n'est pas touché par le chômage, puisqu'étant située dans la Montérégie où le taux d'emploi en 2024 est de 65,0 % pour un faible taux de chômage soit 3,5 %. Cette situation favorise une diversité culturelle dans la Zone. Bien que largement francophone, environ 47 % de la population est bilingue (anglophone et francophone). En outre, plus d'une quinzaine (15) d'organismes environnementaux et communautaires sont présents sur le territoire et se préoccupent de l'eau ou d'autres aspects liés au plan directeur de l'eau. Enfin, la population a accès à des soins de santé de qualité.

La Zone Châteauguay est également bien desservie en termes de transport et de communication. Elle dispose d'un réseau routier dense composé d'autoroutes, de routes et de rues, ainsi que d'un réseau de transport ferroviaire bien développé, qui a été en partie converti en un réseau de pistes cyclables. Les transports en commun sont

déficients au niveau rural. Malgré la proximité urbaine, certains secteurs vivent des défis d'accès aux technologies des communications.

Tableau 7 : Principaux indicateurs sociaux de la Zone Châteauguay en 2022 (ISQ, 2023b)

MRC	Pourcentage de la population de 0-19 ans	Pourcentage de la population de 20-64 ans	Pourcentage de la population de 65 ans et plus	Travailleurs de 25-64 ans	Solde migratoire
Roussillon	24,4 %	58,9 %	16,6 %	82 907	1 204 habitants
Le Haut-Saint-Laurent	21 %	56 %	22,9 %	8 674	491 habitants
Les Jardins-de-Napierville	21,5 %	61 %	17,5 %	13 039	380 habitants
Beauharnois-Salaberry	19,6 %	56,8 %	27,3 %	26 818	1 544 habitants
Longueuil	20,6 %	57,9 %	21,6 %	178 451	-2 785 hab

2.4. Faits saillants de l'état de la ressource eau et de ses usages

État de la ressource en eau

Les cours d'eau du bassin versant de la Zone Châteauguay s'étendent sur une longueur totale d'environ 6 542,8 km. La disponibilité en eau de la plupart de ces rivières est classée comme faible ou modérée, comme le montre le tableau 8 (MELCCFP, atlas de l'eau 2024). Cette situation est principalement due à une diminution des précipitations ou à une augmentation de l'évaporation causée par des températures élevées pendant les saisons estivales et automnales. De même, les précipitations moins abondantes en hiver et au printemps contribuent également à cette situation. Ces tendances se maintiendront probablement jusqu'en 2040.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les données des 20 dernières années de l'Indice de Qualité Bactériologique et Physicochimique (IQBP) présentées dans la figure 9 révèlent une variation significative. De 2004 à 2006, la plupart des cours d'eau affichaient une qualité d'eau bonne à satisfaisante. Cependant, les périodes de 2007 à 2009 et de 2018 à 2020 ont été marquées par une qualité d'eau très médiocre. Globalement, la qualité de l'eau dans les cours d'eau de la zone Châteauguay est très mauvaise.

Tableau 8 : Disponibilité de l'eau de surface en climat actuel vs horizon 2011-2040 (RCP 8.5)

Rivières	Superficie en km ²	Disponibilité en climat actuel	Disponibilité à l'horizon 2011-2040 (RCP 8.5)
Rivière des Anglais	311,95	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Élevée	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Élevée
Rivière Châteauguay	624,39	Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée	Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée
Rivière de l'Esturgeon	102,35	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Faible	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Faible
Ruisseau Norton	244,01	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée
Rivière aux Outardes Est	106,87	Été-automne : Modérée à élevée Hiver-printemps : Élevée	Été-automne : Modérée à élevée Hiver-printemps : Élevée
Rivière aux Outardes	86,50	Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée	Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée
Rivière Saint-Jacques	165,73	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée
Rivière Saint-Louis	186,97	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée
Rivière de la Tortue	156,73	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée	Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée

En ce qui concerne l'Indice de diatomées de l'Est du Canada (IDEC) à la figure 10, en 2002 et en 2019 la qualité de l'eau était considérée comme satisfaisante ou favorable, puisqu'on remarque une précarité dans la qualité de l'eau. Cependant, de 2019 à 2021, la qualité de tous les cours d'eau est de très mauvaise qualité.

La qualité de l'eau ainsi que les variations saisonnières dans la disponibilité de l'eau peuvent entraîner des répercussions sur la recharge des nappes phréatiques ou la quantité d'eau souterraine, les écosystèmes aquatiques, et d'autres utilisations de l'eau.

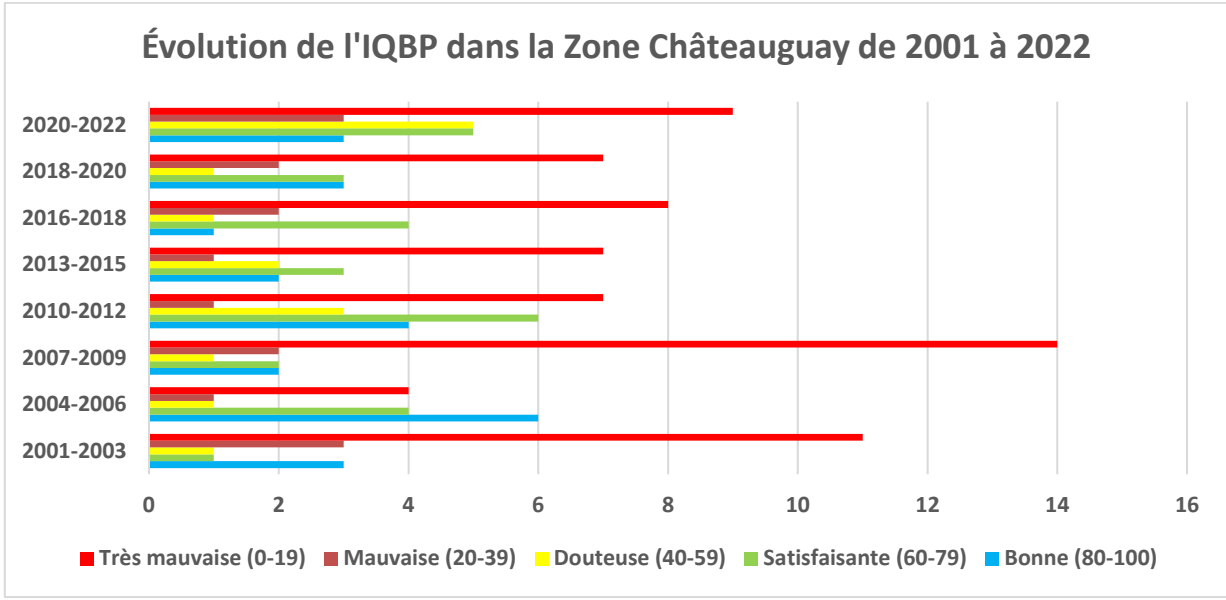


Figure 9 : Qualité de l'eau de surface (IQBP) dans la Zone Châteauguay de 2001 à 2022 (MDDELCC, atlas de l'eau 2023)

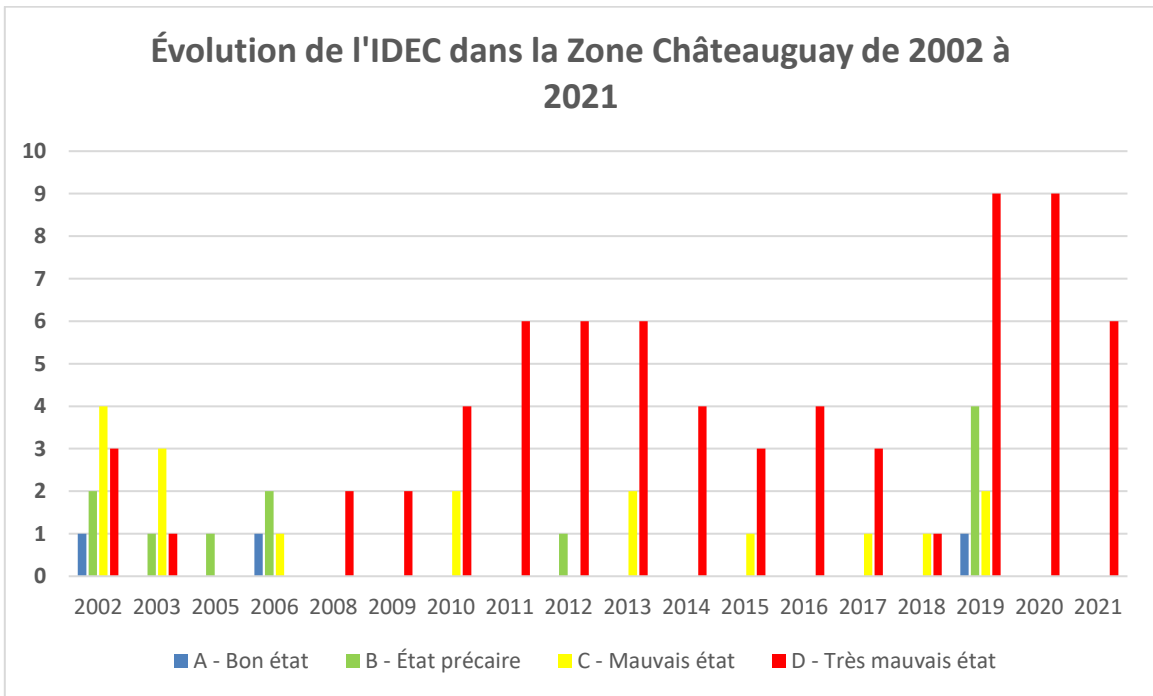


Figure 10 : Qualité de l'eau de surface (IDEC) dans la Zone Châteauguay de 2003 à 2021 (MDDELCC, atlas de l'eau 2023)

Usage de l'eau

Les usages de l'eau dans la Zone Châteauguay sont divers et couvrent un large éventail d'activités, chacune jouant un rôle essentiel dans la vie quotidienne et économique de la région :

- Contact direct avec l'eau : Les activités récréatives telles que la baignade et les sports nautiques offrent aux résidents et aux visiteurs l'occasion de profiter des nombreux plans d'eau de la région. De plus, la production hydroélectrique utilise la force de l'eau pour générer de l'électricité, contribuant ainsi à l'approvisionnement énergétique de la Zone et d'ailleurs.
- Contact indirect avec l'eau : La pêche sportive et commerciale ainsi que la navigation de plaisance sont des activités populaires qui tirent parti des ressources aquatiques abondantes de la région. De plus, le balisage de la Route bleue de la Montérégie (Sentier riverain de la Châteauguay) et les parcs riverains offrent des espaces de loisirs et de détente le long des cours d'eau, favorisant ainsi la connexion avec la nature.
- Prélèvements : L'approvisionnement en eau potable assure l'accès à une eau de qualité pour les besoins domestiques et industriels (annexe 3). De même, l'irrigation agricole utilise l'eau pour soutenir la croissance des cultures, contribuant ainsi à la productivité agricole de la Zone. Les prélèvements d'eau déclarés sont une composante importante de la gestion durable des ressources en eau, dans le but d'assurer une utilisation équilibrée et respectueuse de l'environnement.
- Rejets : Les rejets urbains, industriels et agricoles représentent les principales sources de pollution des cours d'eau de la Zone. Les ouvrages d'assainissement et les surverses urbaines contribuent aux rejets urbains, tandis que les activités industrielles et agricoles peuvent entraîner le déversement de contaminants dans l'eau. La vidange et la conformité des installations sanitaires autonomes sont également des sources de rejets qui influencent la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines. La gestion appropriée de ces rejets est essentielle pour préserver la qualité de l'eau et protéger les écosystèmes aquatiques.

Chapitre 3 – Plan directeur de l'eau

Vision des ressources en eau et des usages pour la ZGIE

Agir ensemble vers...

- Des écosystèmes en santé et des bandes riveraines en bordure des cours d'eau dans toute la Zone Châteauguay.
- La certitude d'un accès à de l'eau potable de qualité, en quantité suffisante et pour un coût de traitement raisonnable dans toute la Zone Châteauguay.
 - La poursuite ou le retour de la baignade dans la Zone Châteauguay.
- L'amélioration de la gestion des écoulements entre les rivières La Guerre et Saint-Louis afin d'éviter les problèmes associés à l'envasement dans le Lac Saint-François.
 - L'application des règlements sur l'eau de manière transparente dans toute la Zone Châteauguay.

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1 : Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

ORIENTATION 1.1 : Améliorer la conservation et la connectivité des habitats aquatiques et terrestres dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 1.1.1 : D'ici 2034, conserver au moins 1 des milieux boisés (terrestres) parmi ceux identifiés comme prioritaire pour la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en 2011 et l'agglomération de Longueuil en 2005, dans la Zone Châteauguay. (Valeur de référence : 14,5% (350,19 km²) du bassin versant boisé identifié comme prioritaire dans le territoire de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et 0% (0 km²) dans l'agglomération de Longueuil)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre de milieux boisés ayant un statut de conservation parmi ceux identifiés comme prioritaire par la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (2011) et l'agglomération de Longueuil (2005)</p>
<p>Objectif 1.1.2 : D'ici 2034, conserver au moins 2 des milieux humides parmi ceux identifiés comme prioritaire pour la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en 2011 et l'agglomération de Longueuil en 2005, dans la Zone Châteauguay. (Valeur de référence : 88,5 % (160,23 km²) de milieux humides prioritaires sur 180,95 km² de milieux humides totaux dont 30,5 km² de milieux naturels ayant un statut de conservation)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre de milieux humides ayant un statut de conservation parmi ceux identifiés comme prioritaire par la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (2011) et l'agglomération de Longueuil (2005)</p>
<p>Objectif : 1.1.3 D'ici 2034, conserver concrètement au moins 10 km (0,4 %) dans 1 des corridors terrestres, riverains ou aquatiques prioritaires identifiés par NAQ, l'OBV SCABRIC et le CSBQ dans la Zone Châteauguay en 2013 (valeur de référence : 2 529,87 km de corridors verts planifiés incluant des rives boisées et arbustives et 0 km de corridors aquatiques planifiés)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Longueur de corridors verts, riverains ou aquatiques prioritaires conservés</p>
<p>Objectif 1.1.4 : D'ici 2034, impliquer au moins 200 acteurs de l'eau (entreprises agricoles, industries, riverains, citoyens) dans l'amélioration de la qualité des milieux naturels restaurés ou aménagés sur l'ensemble des bassins versants de la Zone Châteauguay par rapport à 2021 (valeur de référence en 2021 : 311 477 citoyens totaux)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'acteurs de l'eau qui améliorent la qualité des milieux naturels (aquatiques, riverains, humides, boisés) dont les habitats fauniques et floristiques sont restaurés ou aménagés</p>
<p>Objectifs : 1.1.5 D'ici 2034, augmenter à 10 km² les superficies restaurées ou renaturalisées (milieux boisés, humides, aquatiques, riverains) à l'échelle de la Zone Châteauguay afin d'atteindre 1,4 % de la superficie des milieux naturels totaux (valeur de référence en 2014 : 681,3 km² de milieux naturels totaux)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Superficies restaurées ou renaturalisées des milieux naturels (boisés, humides, aquatiques, riverains)</p>

ORIENTATION 1.2 : Restreindre la propagation des espèces exotiques envahissantes dans la Zone Châteauguay

Objectif 1.2.1 : D'ici 2034, lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes en réalisant au moins 50 activités de promotion de leur détection ou de leur contrôle dans au moins 2 bassins versants de la Zone Châteauguay (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre d'activités de promotion de la détection ou du contrôle des espèces exotiques envahissantes

Objectif 1.2.2 : D'ici 2034, restreindre la propagation des espèces exotiques envahissantes en réalisant au moins 10 activités de contrôle sur une superficie d'au moins 1 km² à l'échelle de la Zone Châteauguay (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'activités de contrôle des espèces exotiques

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 2 : Mauvaise qualité de l'eau

ORIENTATION 2.1 : Améliorer la qualité de l'eau de surface en milieu agricole au sein de la Zone Châteauguay

<p>Objectif 2.1.1 : Caractériser l'effet d'actions sur la qualité de l'eau : D'ici 2034, constater une amélioration significative de la qualité d'eau mesurée par l'indice diatomée de l'Est du Canada (IDEC) à 3 stations dans 3 cours d'eau agricole de la Zone Châteauguay par rapport à 2019 (valeur de référence : IDEC au Ruisseau Norton équivalent à très mauvais (D), IDEC à la rivière Esturgeon équivalent à très mauvais (D), IDEC à la rivière Saint-Louis équivalent à très mauvais (D))</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Indice diatomées de l'Est du Canada (IDEC)</p>
<p>Objectif 2.1.2 : Caractériser l'effet d'actions sur la qualité de l'eau : D'ici 2034, constater une amélioration significative de la qualité de l'eau mesurée par l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) à trois (3) stations de trois (3) cours d'eau agricole différents de la Zone Châteauguay par rapport à 2021 (valeur de référence : IQBP à la Rivière Châteauguay équivalent à très mauvais (3), IQBP à la rivière de la Tortue équivalent à très mauvais (7), IQBP à la rivière Saint-Jacques équivalent à très mauvais (3))</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP)</p>

ORIENTATION 2.2 : Améliorer la qualité de l'eau de surface en milieu urbain dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 2.2.1 : D'ici 2034, améliorer d'une classe la qualité de l'eau mesurée par l'indice diatomée de l'Est du Canada (IDEC) à 1 station dans un cours d'eau en milieu urbain de la Zone Châteauguay par rapport à 2020 (valeur de référence : IDEC à la rivière Saint-Régis équivalent à très mauvais (D))</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Indice diatomées de l'Est du Canada (IDEC)</p>
<p>Objectif 2.2.2 : D'ici 2034, améliorer d'une classe la qualité de l'eau mesurée par l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) à trois (3) stations dans trois cours d'eau en milieu urbain de la Zone Châteauguay par rapport à 2020 (valeur de référence : IQBP à la Rivière Saint-Régis équivalent à très mauvaise (3), IQBP à la rivière Saint-Jacques équivalent à très mauvais (0), IQBP à la rivière de la Tortue équivalent à mauvais (22))</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP)</p>
<p>Objectif 2.2.3 : D'ici 2034, maintenir au-dessus de 95 % le taux de conformité de l'ensemble des effluents industriels de la Zone Châteauguay qui sont présentés dans l'Atlas de l'eau (Référence 2023 : 4 sites effluents industriels, tous conformes)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de sites industriels conforme aux normes de rejets des eaux usées</p>
<p>Objectif 2.2.4 : D'ici 2034, recruter 10 entreprises présentes dans la zone de gestion intégrée de l'eau souhaitant participer à une plateforme de divulgation volontaire des rejets au milieu aquatique (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entreprises participantes à une plateforme de divulgation volontaire des rejets au milieu aquatique</p>

ORIENTATION 2.3 : Prévenir les risques de contamination de l'eau de surface dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.3.1 : D'ici 2034, intégrer au moins une action de prévention des risques de contamination de l'eau de surface dans des outils de planification municipal pour 50% des organisations de la Zone Châteauguay (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre d'organisations municipales intégrant des actions de prévention des risques de contamination de l'eau de surface dans leurs outils de planification municipal

ORIENTATION 2.4 : Améliorer la protection des sources d'eau potable provenant de l'eau de surface dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.4.1 : D'ici 2034, diffuser les résultats de nature publique du suivi de la qualité de l'eau brute et traitée des prises d'eau de surface de catégorie 1 (RPEP) servant de source d'eau potable dans les municipalités ou régies de la Zone Châteauguay (référence en 2024 (PDE annexe 3) : au moins 12 municipalités dans 8 réseaux))

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de municipalités qui diffuse les résultats de nature publique du suivi de la qualité de l'eau brute et traitée

ORIENTATION 2.5 : Améliorer le suivi de la conformité des installations sanitaires des résidences isolées et de la vidange des fosses septiques dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.5.1 : D'ici 2034, assurer la conformité de 80 % des installations sanitaires des résidences isolées dans l'ensemble des 37 municipalités concernées de la Zone Châteauguay (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités effectuant le suivi de la conformité des installations sanitaires des résidences isolées.

Objectif 2.5.2 : D'ici 2034, assurer la participation de 90 % des résidences isolées au suivi systématique de la vidange des fosses septiques dans l'ensemble des 37 municipalités concernées de la Zone Châteauguay (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités participant au suivi systématique de la vidange des fosses septiques des résidences isolées

ORIENTATION 2.6 : Améliorer les réseaux d'égouts et le traitement des eaux usées municipales dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 2.6.1 : D'ici 2034, diminuer d'au moins 20 % (1006) le nombre de débordements aux installations de surverse des cinq (5) réseaux municipaux prioritaires selon l'analyse de la Fondation Rivières en 2019 dans la Zone Châteauguay (référence 2019 : Environ 5 029 événements de surverses de 2014 à 2016)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'événements de débordement aux installations de surverse</p>
<p>Objectif 2.6.2 : D'ici 2034, rétablir la performance optimale des cinq stations d'épuration municipales prioritaires dans la Zone Châteauguay selon l'analyse de la Fondation Rivières en 2019 au niveau de la capacité hydraulique, du phosphore et des coliformes fécaux (valeur de référence : Fondation Rivières (2019) : 0 de 5 municipalités prioritaires)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de stations d'épuration municipales prioritaires où la performance optimale a été rétablie</p>
<p>Objectif 2.6.3 : D'ici 2034, amorcer, dans au moins 5 municipalités de la Zone Châteauguay, des correctifs aux réseaux d'égouts par rapport à 2014 (valeur de référence : 0 de Fondation Rivières (2019) : 5 municipalités prioritaires)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités qui amorcent des correctifs à leur réseau d'égouts</p>

ORIENTATION 2.7 : Améliorer le traitement des eaux usées industrielles dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 2.7.1 : D'ici 2034, cartographier annuellement les rejets industriels au milieu aquatique d'au moins 8 entreprises qui les déclarent aux registres fédéral (INRP) et provincial (Atlas de l'eau) incluant ceux provenant de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schistes et des dépôts à neige dans la Zone Châteauguay (valeur de référence 2024 : 8 entreprises déclarent des rejets au milieu aquatique dans l'INRP et l'Atlas de l'eau)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre d'entreprises qui déclarent des rejets au milieu aquatique selon les données de l'INRP et de l'Atlas de l'eau – Effluents industriels</p>
<p>Objectif 2.7.2 : D'ici 2034, intervenir pour réduire les volumes de contaminants auprès de deux (2) des entreprises dont les rejets sont les plus volumineux selon la cartographie annuelle des rejets industriels au milieu aquatique tirés des registres fédéral (INRP) et provincial (Atlas de l'eau), incluant celles explorant et exploitant des gaz de schistes et des dépôts à neige dans la Zone Châteauguay (Référence : En 2021, 5 entreprises industrielles rejettent au moins 100 m³ dans l'eau de surface https://rechercher.ouvert.canada.ca/carteouverte/94a51051-ad11-499a-b5f1-8c97b29f695c)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entreprises proactives dans la réduction des volumes de contaminants au milieu aquatique</p>

ORIENTATION 2.8 : Prévenir les risques de contamination de l'eau souterraine dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 2.8.1 : D'ici 2034, dans tous les secteurs prioritaires de la Zone Châteauguay (définis selon la méthodologie du PACES Estrie), adopter des pratiques réglementaires visant la réduction des risques de contamination de l'eau souterraine (au moins 2 ministères, 4 MRC, l'agglomération de Longueuil et 39 municipalités) (valeur de référence en 2023 : 2 ministères ont avisé l'OBV qu'ils appliquent des pratiques réglementaires de réduction des risques de contamination de l'eau souterraine)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre d'organisations participantes (ministères, MRC, municipalités et agglomération de Longueuil) dont les processus d'évaluation des risques (autorisations, permis) intègrent la vulnérabilité de l'eau souterraine à la contamination</p>
<p>Objectif 2.8.2 : D'ici 2034, intégrer des actions de prévention des risques de contamination de l'eau souterraine en contexte de changements climatiques dans des outils de planification de l'ensemble des 39 municipalités du territoire de la Zone Châteauguay (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités ayant des actions de prévention des risques de contamination de l'eau souterraine dans leurs outils de planification (par exemple : mesures d'urgences, vulnérabilité des sources d'eau potable, etc.)</p>
<p>Objectif 2.8.3 : D'ici 2034, au sein des 36 municipalités concernées de la Zone Châteauguay, implanter des programmes de sensibilisation qui encouragent les propriétaires de puits à faire analyser la qualité de leur eau (Référence 2024 (PDE annexe 3) : 36 municipalités ayant des puits privés sur leur territoire)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités et MRC qui possèdent des programmes de sensibilisation qui encouragent les propriétaires de puits à faire analyser la qualité de leur eau</p>
<p>Objectif 2.8.4 : D'ici 2034, diffuser les résultats du suivi de la qualité de l'eau (brute et traitée) des puits municipaux qui servent de source d'eau potable (Catégorie 1) dans les municipalités de la Zone Châteauguay (référence en 2024 (PDE annexe 3) : au moins 12 municipalités dans 8 réseaux)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités qui rendent disponibles les résultats du suivi de la qualité de l'eau (brute et traitée) des puits municipaux qui servent de source d'eau potable (Catégorie 1)</p>

ORIENTATION 2.9 : Réduire la contamination de l'eau souterraine dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.9.1 : D'ici 2034, réhabiliter d'au moins 5 % (2 sites) des sites contaminés où l'eau souterraine est affectée dans la Zone Châteauguay par rapport à 2023 (valeur de référence : environ 39 sites contaminés pour l'eau souterraine en 2023 selon le répertoire Repère GTC)

Type : Conservation
Indicateur : Nombre et proportion de sites contaminés où l'eau souterraine est affectée qui sont réhabilités

Objectif 2.9.2 : D'ici 2034, suivre au moins 1 projet pilote en recherche pour tester des solutions à la décontamination du site des anciennes lagunes à Mercier dans la Zone Châteauguay (valeur de référence 2024 : 1 projet en cours par l'INRS sur le site des anciennes lagunes à Mercier)

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de projets pilotes en recherche pour la décontamination du site des anciennes lagunes à Mercier.

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 3 : Érosion des berges/érosion côtière

ORIENTATION 3.1 : Réduire les sources d'érosion en milieu agricole et en milieu urbain dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 3.1.1 : D'ici 2034, réduire l'érosion dans la Zone Châteauguay en réalisant des aménagements préventifs ou correctifs en faisant la promotion de meilleures pratiques agricoles (exemple : semi-direct ou cultures de couvertures) totalisant une superficie d'au moins 50 km² (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Superficie des travaux de réduction de l'érosion</p>
<p>Objectif 3.1.2 : D'ici 2028, développer un outil cartographique évolutif qui permet de diagnostiquer l'état des bandes riveraines dans les secteurs d'érosion pour au moins 50% de la superficie totale de la Zone Châteauguay (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Cartographie évolutive représentative des secteurs d'érosion</p>
<p>Objectif 3.1.3 : D'ici 2034, intervenir auprès de 1 000 citoyens actifs dans les secteurs d'érosion prioritaires ciblés par la cartographie représentative des secteurs d'érosion à l'échelle de la Zone Châteauguay (valeur de référence en 2021 : 311 477 citoyens totaux)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de citoyens mobilisés actifs dans les secteurs d'érosion ciblés</p>

ORIENTATION 3.2 : Appliquer de meilleures pratiques de réduction de l'érosion dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 3.2.1 : D'ici 2034, 100% des entretiens de cours d'eau de la Zone Châteauguay (environ 20 par année) intègrent les pratiques novatrices de réduction de l'érosion (exemple : lutte contre l'érosion des sols, bandes de protection riveraine, haies brise-vent, risberme, etc.) (valeur de référence PDE 2015 (annexes 3.11 et 3.12) : environ 30 entretiens par an sur l'ensemble du territoire)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entretiens de cours d'eau utilisant des pratiques novatrices de réduction de l'érosion</p>
<p>Objectif 3.2.2 : D'ici 2034, augmenter à 12% (164) le nombre d'entreprises agricoles (NIM) qui visent l'adoption de pratiques agroenvironnementales réduisant l'érosion à l'échelle du bassin versant par rapport à 2022 dans la Zone Châteauguay (valeur de référence du MAPAQ en 2022 : 2%, soit 32 entreprises agricoles qui réalisaient des pratiques agroenvironnementales sur 1 366 entreprises totales)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entreprises agricoles adoptant des pratiques agroenvironnementales de réduction de l'érosion et qui sont soutenues financièrement par le MAPAQ</p>
<p>Objectif 3.2.3 : D'ici 2034, végétaliser 0,4% de la superficie de la Zone Châteauguay de nouveaux projets d'agroforesterie, de plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que de projets de protection des rives boisées et arbustives par rapport à 2014 (valeur de référence de 2014 (analyse partielle) : 32% (771 km² de 2 410 km² total) de la superficie forestière totale du territoire ou 2 529,87 km de corridors verts planifiés incluant des rives boisées et arbustives)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Superficies des travaux et des aménagements d'agroforesterie, de plantations et de protection des rives</p>

Objectif 3.2.4 : D'ici 2028, cartographier l'ensemble des bandes riveraines végétalisées connues de la Zone Châteauguay en se basant sur les données disponibles en 2018 (valeur de référence : Environ 200 km de bandes riveraines connues en 2014 et 100 km par GéoMont en 2018)	Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Cartographie intégrée des bandes riveraines végétalisées
Objectif 3.2.5 : D'ici 2034, diversifier les strates dans 5% des bandes riveraines végétalisées connues de la Zone Châteauguay en se référant à la cartographie planifiée de 2028 (valeur de référence : Environ 200 km de bandes riveraines connues en 2014 et 100 km par GéoMont en 2018)	Type : Conservation Indicateur : Superficie et/ou longueur des bandes riveraines dont les strates ont été diversifiées (herbacée, arbustives, arborescentes)
Objectif 3.2.6 : D'ici 2034 dans la Zone Châteauguay, réduire d'au moins 10% les apports en sédiments dans le Lac Saint-François en provenance de la rivière La Guerre par rapport aux concentrations de 2016 (valeur de référence : apport sédimentaire dans le lac Saint-François en provenance de la rivière La Guerre : 982 tonne/an en 2016)	Type : Sensibilisation Indicateur : Concentration des matières en suspension (MES) à la station de pompage à l'embouchure de la rivière La Guerre.

ORIENTATION 3.3 : Améliorer la cartographie des zones inondables dans la Zone Châteauguay

Objectif 3.3.1 : D'ici 2034, mettre à jour 100 % de la cartographie des zones inondables dans chacune des 4 MRC de la Zone Châteauguay et dans l'agglomération de Longueuil (valeur de référence : Mise à jour en cours à ce sujet en 2024)	Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de MRC et agglomération à jour au niveau de la cartographie des zones inondables
--	---

ORIENTATION 3.4 : S'adapter aux impacts des inondations dans la Zone Châteauguay

Objectif 3.4.1 : D'ici 2034, impliquer au moins 50 acteurs de l'eau (municipalités, citoyens, agriculteurs, industriels) dans l'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer) dans l'ensemble des bassins versants de la Zone Châteauguay (valeur de référence en 2024 : 9 acteurs de l'eau impliqués dans la Rés-Alliance de la Saint-Régis (depuis 2017))	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'acteurs de l'eau impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques
Objectif 3.4.2 : D'ici 2034, s'assurer que 100% des municipalités (39 municipalités) de la Zone Châteauguay sont dotées d'un système d'atténuation, de prévention, de veille, de réaction et de suivi des inondations (valeur de référence PDE 2015, annexe 5.6: 16 municipalités surveillant les inondations)	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités et de communautés autochtones réalisant des projets d'atténuation de prévention, de veille, de réaction et de suivi des inondations

<p>Objectif 3.4.3 : D'ici 2034, réaliser, en milieu urbain, des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer) sur une superficie d'au moins 25 000 m² dans la Zone Châteauguay (valeur de référence : Superficie de milieu urbain en 2024 : Environ 479,89 km²)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Superficie des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer)</p>
<p>Objectif 3.4.4 : D'ici 2034, réaliser, en milieu agricole, des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer) sur une superficie d'au moins 2,5 km² dans la Zone Châteauguay (valeur de référence : La Financière agricole du Québec, Superficie de milieu agricole en 2023 : Environ 1 111,68 km²)</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Superficie des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer)</p>

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 4 : Surconsommation de la ressource en eau

ORIENTATION 4.1 : Réduire les risques de pénurie d'eau souterraine dans la Zone Châteauguay	
Objectif 4.1.1 : D'ici 2034, les municipalités ou régies de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau souterraine dans leur plan de protection des sources d'eau potable (valeur de référence en 2024 (PDE annexe 3) : au moins 12 municipalités dans 8 réseaux)	Type : Conservation Indicateur : Nombre de municipalités ou régies qui intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau souterraine dans leur plan de protection des sources d'eau potable
Objectif 4.1.2 : D'ici 2034, implanter au moins une mesure d'atténuation des risques de pénurie d'eau dans chacune des municipalités de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable dans le cadre de leur plan d'action pour la protection des sources d'eau potable (valeur de référence en 2024 (PDE annexe 3) : au moins 12 municipalités dans 8 réseaux))	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités ayant implanté au moins une mesure d'atténuation des risques de pénurie d'eau parmi celles qui utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable
Objectif 4.1.3 : D'ici 2034, implanter des activités favorisant la recharge disponible pour l'eau souterraine selon les types d'usages (agriculture, industriel, municipal) chez au moins 100 propriétaires de la Zone Châteauguay (Valeur de référence en 2023 du MAMH : Nombre de propriétaires = Environ 4430 (Municipal : 39 municipalités + 4 MRC+ 1 agglomération ; Agricole : 1366 ; Industries : 559 et commerce : 2505))	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de propriétaire réalisant des activités favorisant la recharge souterraine dans les bassins versants de la Zone Châteauguay
Objectif 4.1.4 : D'ici 2034, implanter 10 infrastructures qui réduisent la pression sur la demande en eau souterraine dans la Zone Châteauguay (ex. usage de bassins de rétention alimentés par l'eau de fonte et l'eau de surface) (valeur de référence : Absence d'information organisée à ce sujet en 2024. On sait qu'il en existe au moins un par témoignage)	Type : Conservation Indicateur : Nombre d'infrastructures de rétention (ex. bassins de rétention) alimentés par l'eau de fonte et l'eau de surface répertoriés dans la Zone Châteauguay avant 2023

ORIENTATION 4.2 : Réduire les risques de pénurie d'eau de surface dans la Zone Châteauguay

Objectif 4.2.1 : D'ici 2034, diffuser les résultats du suivi de la quantité d'eau (brute et traitée) des prises d'eau de surface servant de source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) dans les municipalités ou régies de la Zone Châteauguay (valeur de référence en 2024 (PDE annexe 3) : 19 municipalités alimentées par 7 réseaux en surface dont 1 régie (RIAVC))

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de municipalités qui diffusent les résultats annuels du suivi des critères de la qualité de l'eau (brute et traitée) provenant des prises d'eau de surface

Objectif 4.2.2 : D'ici 2034, les municipalités ou régies de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau de surface comme source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau de surface dans leur plan de protection des sources d'eau potable (valeur de référence en 2024 (PDE annexe 3) : 19 municipalités alimentées par 7 réseaux en surface dont 1 régie (RIAVC))

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de municipalités ou régies qui intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau de surface dans leur plan de protection des sources d'eau potable

Objectif 4.2.3 : D'ici 2034, implanter au moins une mesure d'atténuation des risques de pénurie d'eau dans chacun des 7 réseaux regroupant 19 municipalités de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau de surface comme source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) dans le cadre de leur plan de protection des sources d'eau potable (valeur de référence en 2024 (PDE annexe 3) : 19 municipalités alimentées par 7 réseaux en surface dont 1 régie (RIAVC))

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de mesures d'atténuation des risques de pénurie d'eau mises en œuvre au sein des 19 municipalités de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau de surface comme source d'eau potable

ORIENTATION 4.3 : Réduire le gaspillage par l'application de la Stratégie d'économie d'eau potable au Québec dans les municipalités de la Zone Châteauguay

Objectif 4.3.1 : D'ici 2034, appliquer, dans les 39 municipalités de la Zone Châteauguay, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable au Québec (valeur de référence : 17 municipalités participantes en 2020)

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités appliquant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

ORIENTATION 4.4 : Améliorer l'application réglementaire en lien avec l'eau dans la Zone Châteauguay

<p>Objectif 4.4.1 : D'ici 2034, outiller toutes les municipalités de la Zone Châteauguay (39 municipalités), tant en milieu urbain qu'agricole, pour assurer le suivi du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral ou du régime qui le remplacera (bandes riveraines, zones inondables, gestion des eaux pluviales : Q-2, r. 35) (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral ou du régime qui le remplacera (bandes riveraines, zones inondables, gestion des eaux pluviales : Q-2, r. 35)</p>
<p>Objectif 4.4.2 : D'ici 2034, outiller 100% des MRC (4) de la Zone Châteauguay, et l'agglomération de Longueuil pour assurer la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tant en milieu urbain qu'agricole (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de MRC et d'agglomération ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour mettre en œuvre leur PRMHH</p>
<p>Objectif 4.4.3 : D'ici 2034, outiller 100% des municipalités de la Zone Châteauguay (39 municipalités) pour assurer le suivi du respect du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) (protection de l'eau potable : Q-2, r. 35.2) (valeur de référence : En 2024, PDE annexe 4 : pour les installations de catégorie 1. Absence d'information pour les installations de catégories 2 et 3)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du RPEP (protection de l'eau potable : Q-2, r. 35.2)</p>
<p>Objectif 4.4.4 : D'ici 2034, outiller 100% des municipalités de la Zone Châteauguay (39 municipalités) pour assurer le suivi du respect du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) (qualité de l'eau potable : Q-2, r. 40) (valeur de référence : Absence d'information à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du RQEP (qualité de l'eau potable : Q-2, r. 40)</p>
<p>Objectif 4.4.5 : D'ici 2034, outiller 100% des municipalités de la Zone Châteauguay, (34 municipalités) afin d'assurer le suivi du respect du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) (assainissement des eaux usées et surverses : Q-2, r. 34.1) (valeur de référence : PDE 2015, annexe 3.3: 34 municipalités concernées ; Atlas de l'eau 2024 : 29 municipalités déclarant leurs rejets d'épuration et surverses)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du ROMAEU (assainissement des eaux usées et surverses : Q-2, r. 34.1)</p>

<p>Objectif 4.4.6 : D'ici 2034, outiller 100% des MRC (4), l'agglomération de Longueuil et 100% des municipalités concernées (36) de la Zone Châteauguay pour assurer le suivi du respect du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) (valeur de référence : PDE 2015, annexe 3.3: 36 municipalités concernées ; Absence d'information organisée à ce sujet en 2024, mais au moins 10 municipalités effectuant un suivi partiel selon les données recueillies dans AGIRE par l'OBV SCABRIC et les communications avec la MRC de Roussillon)</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de MRC, d'agglomération et de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du Règlement Q-2, r. 22</p>
<p>Objectif 4.4.7 : D'ici 2034, réaliser au moins 20 activités de nature réglementaire visant à réduire les impacts des transformations au réseau hydrographique dans l'ensemble de la Zone Châteauguay. (Valeur de référence : Absence d'information organisée à ce sujet en 2024)</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'activités de nature réglementaire pour réduire les impacts des transformations du réseau hydrographique (par exemple mettre à jour les zones inondables, limiter l'écoulement des surfaces imperméabilisées lors de nouvelles constructions, débrancher les gouttières, superviser le creusage des cours d'eau et identifier les boisés à conserver pour protéger le réseau hydrographique)</p>

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 5 : Limitation de l'accès public aux plans d'eau et/ou aux cours d'eau

ORIENTATION 5.1 : Améliorer l'accès aux rives et aux activités riveraines et nautiques dans la Zone Châteauguay	
Objectif 5.1.1 : Annuellement, maintenir les 53 accès publics existants autour des cours d'eau de la Zone Châteauguay (valeur de référence : PDE 2015 (annexe 3.16) : 53 accès publics)	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'accès publics aux cours d'eau (parcs et mises à l'eau)
Objectif 5.1.2 : D'ici 2034, ajouter au moins 3 accès publics riverains autour des cours d'eau de la Zone Châteauguay (valeur de référence : PDE 2015 (annexe 3.16) : 53 accès publics)	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'accès publics ajoutés aux cours d'eau (parcs et mises à l'eau)
Objectif 5.1.3 : D'ici 2034, soutenir au moins 20 services et activités nautiques et riveraines autour des cours d'eau de la Zone Châteauguay (valeur de référence : PDE 2015 (annexe 3.17 et 3.18) : 20 services et activités nautiques et riveraines)	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de services et d'activités nautiques et riveraines offertes (éducation, loisir, locations, communautaire)

Chapitre 4 – Documents complémentaires

De nombreux documents complémentaires accompagnent le PDE. Ces documents complémentaires présentent des informations supplémentaires et permettent une meilleure compréhension de la démarche. Parmi ces documents, nous retrouvons, entre autres :

- **Les fiches diagnostiques** : ces fiches synthèses visent à documenter le portrait et le diagnostic des catégories de problématiques affectant les ressources en eau sur le territoire afin de mieux déterminer les orientations à prioriser, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre en conséquence.
- **Le plan d'action** (à venir) : les actions représentent ce que les acteurs de l'eau d'un territoire sont prêts à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par leurs représentants lors de la démarche de planification territoriale. Les actions doivent être à la hauteur des ressources et des compétences disponibles (capacité d'intervention des acteurs). Ce plan est dynamique dans le temps et permet la flexibilité nécessaire afin d'assurer l'avancement vers l'atteinte des objectifs du PDE. Le plan d'action est donc un plan de l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIEBV. Il est mis en œuvre par tous, au regard de l'engagement de chaque acteur de l'eau, chacun dans son domaine de compétence et dans son mandat respectif. Il est cohérent avec les catégories de problématiques priorisées par les représentants. L'inscription d'une action dans le plan d'action accompagnant le PDE témoigne de la confirmation préalable du ou des promoteurs de l'action à s'engager à la réaliser d'ici l'échéance établie ;
- **La stratégie de mobilisation** : considérant l'approche volontaire de la planification des ressources en eau, cette stratégie vise à structurer les efforts des acteurs de l'eau et de l'OBV afin de mobiliser les acteurs régionaux à l'égard autant de la participation au processus de planification que de la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs territoriaux.

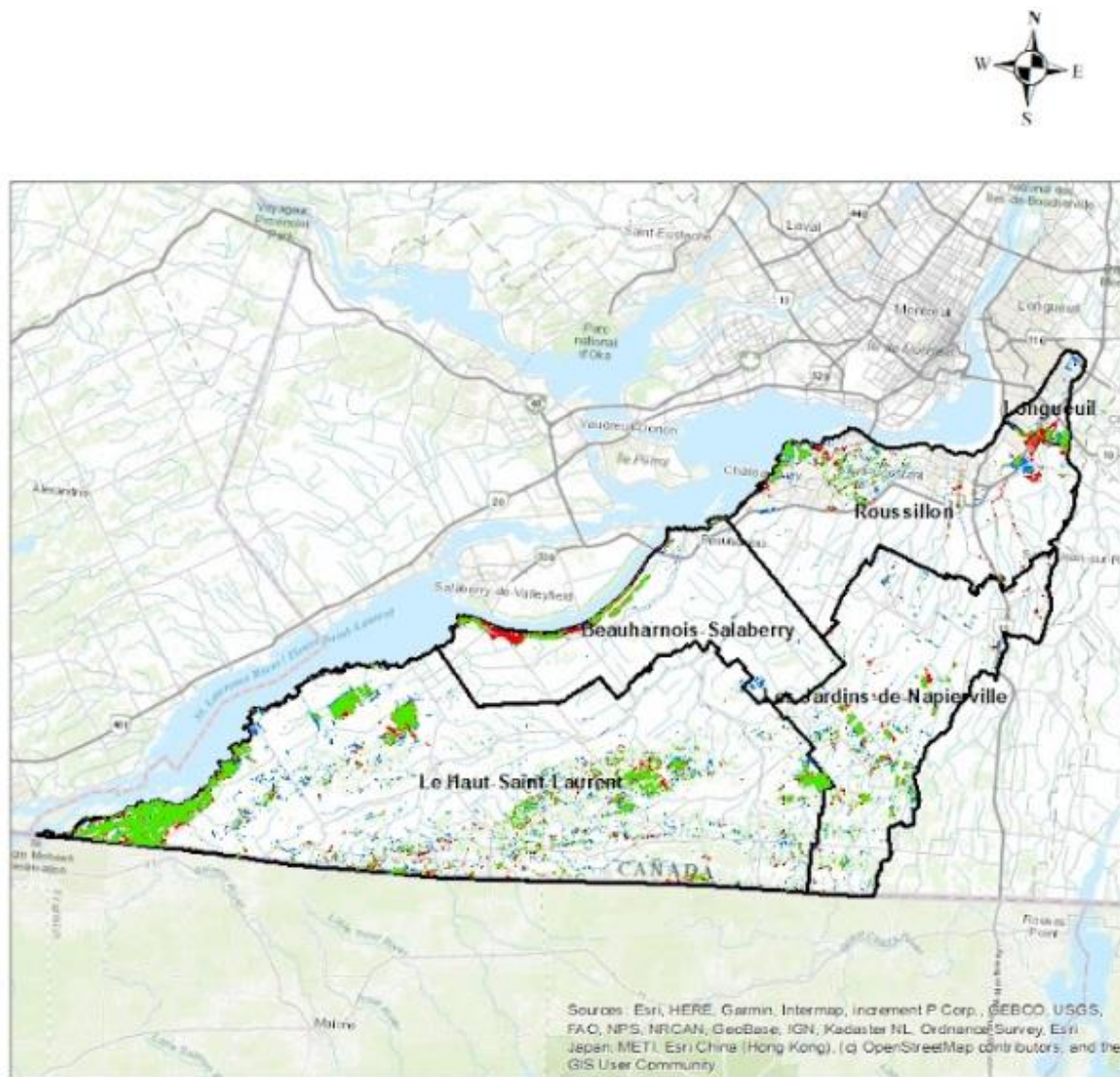
Les documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'organisme de bassin versant de la Zone Châteauguay, au <https://www.scabric.ca/> ainsi que le PDE approuvé en 2015 par le MELCCFP ([Portrait 2015 Zone Châteauguay](#), [Diagnostic de la Zone Châteauguay 2015](#)).

Références

- Agence forestière de la Montérégie 2019. Caractérisation des pertes de superficies forestières de la Montérégie entre 2009 et 2017. 24 pages + annexes. https://afm.qc.ca/docs/Rapport_Caracterisation%20pertes-AFM-2019-final.pdf
- Ballard et al. 2021, Réalisation de travaux de caractérisation complémentaire pour la modélisation de l'écoulement des eaux souterraines à Mercier : conditions des ressources en eau souterraine dans la région et en amont des anciennes lagunes de Mercier PDF <https://espace.inrs.ca/id/eprint/12606/1/R2033.pdf>
- Berteaux, D., 2014a, Changements climatiques et biodiversité du Québec – Vers un nouveau patrimoine naturel. Avec la collaboration de Nicolas Casajus et Sylvie De Blois, Presses de l'Université du Québec, 169 p., ISBN 978-2-7605-3950-1.
- CDNPQ, [Consulté en décembre 2023]. En ligne, <https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>
- CÔTÉ, M.-J., LACHANCE, Y., LAMONTAGNE, C., NASTEV, M., PLAMONDON, R., ROY, N., 2006. Atlas du bassin versant de la rivière Châteauguay. Collaboration étroite avec la Commission géologique du Canada et l'Institut national de la recherche scientifique - Eau, Terre et Environnement. Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 64 p.
- Gouvernement du Québec. 2023. « Atlas de l'eau », Adresse : [Atlas de l'eau \(arcgis.com\)](https://atlas-de-l-eau.com) [Consulté entre novembre 2023 et février 2024].
- Gouvernement du Québec, 2022, [Consulté en février 2024].
https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2022.pdf
- INRS, MELCC, 2022, Bulletin sur l'état des nappes – Printemps 2022 – Sud du fleuve Saint-Laurent, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/piezo/bulletin-2022-printemps.pdf> [consulté en février 2023]
- Institut de la statistique du Québec, ISQ, 2023a, [Consulté en février 2024].
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf>
- Institut de la statistique du Québec, ISQ, 2023b, [Consulté en février 2024].
<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/16/mrc/70>
- MDDEFP, 2013a, Délimitation de la Zone de gestion intégrée de l'eau de Châteauguay et des bassins versants de niveau 1, fichiers de forme (shapefiles), reçus en juillet 2013. [Document électronique]
- Ouranos (2023). Portrait climatique, en ligne [Consulté en février 2024].
https://portraits.ouranos.ca/fr/spatial?yr=2071&scen=ssp370&p=50&r=0&i=tg_mean&s=annual&d=espog
- Statistiques Canada, 2023, [Consulté en février 2024]. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/index-fra.cfm>

Annexes

Annexe 1 : Différence des milieux humides dans la Zone Châteauguay entre 2017 et 2022



- Milieux humides présents en 2017 et 2022
- Milieux humides apparus en 2022
- Milieux humides disparus après 2017

0 5 10 20
Km



Rihab saadouni, chargée de projet en environnement, 2024
Source: Canards Illimités Canada 2022

Annexe 2 : Population des municipalités de la Zone et nombre de foyers calculé dans la Zone SCABRIC, Source : Statistique Canada 2021

Municipalités	Zone Châteauguay			
	Foyers (calculé à 2,1 pers/ménage en 2016 au Québec)	Population dans la Zone	% superficie habitable dans la Zone	Population totale (2021)
Akwesasne	1128	2370	99%	2390
Beauharnois (BS)	5198	10916	81%	13 441
Brossard (Longueuil)	19112	40136	45%	90 161
Candiac®	10088	21186	93%	22 803
Châteauguay®(R)	24036	50475	100%	50 626
D ^o n (R)	3921	8234	100%	8 258
Dundee (HSL)	179	376	99%	378
Elgin (HSL)	196	411	99%	413
Franklin (HSL)	796	1672	100%	1 680
Godmanchester (HSL)	686	1440	100%	1 446
Havelock (HSL)	382	801	100%	805
Canton de Hemmingford (JN)	593	1244	62%	2 002
Hinchinbrooke (HSL)	1035	2174	100%	2 184
Howick (HSL)	391	822	100%	825
Huntingdon (HSL)	1207	2535	100%	2 545
Kahnawá:ke	4833	10149	100%	10 178
La ^o airie (R)	10598	22255	84%	26 474
Léry (R)	1120	2352	100%	2 361
Longueuil (Longueuil)	9893	20776	8%	252 226
Mercier (R)	6966	14629	100%	14 675
Ormstown (HSL)	1811	3803	100%	3 818
Saint-Anicet (HSL)	1292	2714	99%	2 733
Saint-Chrysostome (HSL)	1277	2681	100%	2 692
Saint-Constant (R)	14203	29826	100%	29 915
Sainte-Barbe (HSL)	691	1451	99%	1 460

Sainte-Catherine (R)	6162	12940	74%	17 403
Sainte-Clotilde (JN)	1170	2457	100%	2 466
Saint-Édouard (JN)	619	1299	96%	1 354
Sainte-Martine (BS)	2695	5659	100%	5 678
Saint-Étienne-de-Beauharnois (BS)	480	1008	100%	1 011
Saint-Isidore (R)	1339	2811	100%	2 820
Saint-Jacques-le-Mineur (JN)	444	933	46%	2 026
Saint-Louis-de-Gonzague (BS)	787	1653	95%	1 731
Saint-Mathieu (R)	1105	2320	100%	2 327
Saint-Michel (JN)	1686	3541	100%	3 553
Saint-Patrice-de-Sherrington (JN)	406	852	37%	2 323
Saint-Philippe (R)	3416	7174	98%	7 318
Saint-Rémi (JN)	4256	8938	100%	8 968
Saint-Stanislas-de-Kostka (BS)	839	1762	100%	1 769
Saint-Urbain-Premier (BS)	623	1307	100%	1 312
Très Saint-Sacrement (HSL)	589	1236	100%	1 241
TOTAL	148 323	311 477		609 789

Annexe 3 : L'eau potable dans les municipalités, villes et les réserves autochtones de la Zone Châteauguay

Municipalités	MRC	Eau potable			
		Sources	Nom de la station de production de l'eau potable	Réseau de distribution de l'eau potable	Catégorie ⁵
Akwesasne	-	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	-	-	-
Beauharnois	Beauharnois-Salaberry	Eau souterraine : puits tubulaire Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Beauharnois	Système de distribution d'eau potable Beauharnois	1
Brossard	Longueuil	Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent	Station de purification Le-Royer (Longueuil - Saint-Lambert)	Système de distribution d'eau potable Brossard	1
Candiac	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent -	Station de purification Ville de Candiac (Alimente Candiac, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe)	Système de distribution d'eau potable Candiac	1
Châteauguay	Roussillon	Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent Eau souterraine : puits tubulaire	Station de purification Ville de Châteauguay (Alimente Châteauguay, Léry, Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et St-Urbain-Premier)	Système de distribution d'eau potable ville de Châteauguay et Système de distribution d'eau potable Régie Interaqueduc de la Vallée Châteauguay (RIAVC)	1

⁵ Différents types de catégorie : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection/faq.htm#3.5>

* à confirmer avec la municipalité

Delson	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Ville de Candiac	Système de distribution d'eau potable Delson	1
Dundee	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : puits privés	-	* 1 réseau – établissement alimentant environ 300 personnes	*2
Elgin	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : puits privés	-	* 2 réseaux – établissement d'eau non potable alimentant environ 769 personnes	* 2
Franklin	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : Puits tubulaire	Système d'approvisionnement d'eau potable Franklin (St-Antoine-Abbé)	Système de distribution d'eau potable Franklin secteur Saint-Antoine-Abbé	2
Godmanchester	Haut-Saint-Laurent	Eau de surface : Rivière	Station de purification Huntingdon – station de purification complète	-	1
Havelock	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : Puits privés	-	* 3 réseaux – établissements alimentant environ 1253 personnes	*2
Canton de Hemmingford	Les Jardins-de-Napierville	Eau souterraine : Puits privés	-	*2 Réseaux-établissements distribuant de l'eau non potable	*2
Hinchinbrooke	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : Puits privés	-	*1 réseau – établissement alimentant environ 100 personnes	2

Howick	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : Puits tubulaire	Station de purification Municipalité du Village de Howick - station purification	Système de distribution d'eau potable Howick	1
Huntingdon	Haut-Saint-Laurent	Eau de surface : Rivière	Station de purification Huntingdon	Système de distribution d'eau potable Huntingdon	1
Kahnawá:ke	-	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	-	-	-
La Prairie	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent et puits tubulaire	Station de purification Ville de La Prairie	Système de distribution d'eau potable La Prairie	1
Léry	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Ville de Châteauguay	Système de distribution d'eau potable Léry	1
		Eau souterraine : Puits tubulaire	Station de purification Léry-Châteaulyne (poste chloration)	Système de distribution d'eau potable Léry (Châteaulyne)	2
Longueuil	Longueuil	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Le Royer (Longueuil - Saint-Lambert)	Système de distribution d'eau potable Le Royer (Longueuil - Greenfield Park - Le Moyne)	1
Mercier	Roussillon	Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent, Eau souterraine : puits tubulaire	Station de purification Ville de Châteauguay	Système de distribution d'eau potable Régie Interagueduc de la Vallée Châteauguay (RIAVC) Système de distribution d'eau potable Mercier	1
Ormstown	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : Puits tubulaire	Système d'approvisionnement Ormstown	Système de distribution d'eau potable Ormstown	1

Saint-Anicet	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : Puits privés	-	-	3
Saint-Chrysostome	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : Puits tubulaire	Station de purification Saint-Chrysostome - chlore	Système de distribution d'eau potable Saint-Chrysostome	1
Saint-Constant	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Ville de Candiac	Système de distribution d'eau potable St-Constant	1
Sainte-Barbe	Haut-Saint-Laurent	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Ste-Barbe	Système de distribution d'eau potable Sainte-Barbe	1
Sainte-Catherine	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Ville de Candiac	Système de distribution d'eau potable Ste-Catherine	1
Sainte-Clotilde	Les Jardins-de-Napierville	Eau souterraine : puits tubulaire	Système de production d'eau potable Ste-Clotilde / traitement (Clermont)	Système de distribution d'eau potable Ste-Clotilde (Clermont) – 288 personnes desservies	*2
Saint-Édouard	Les Jardins-de-Napierville	-	-	*4 réseaux - établissements alimentant environ 681 personnes, incluant 1 réseau-établissement distribuant de l'eau non potable	*2
Sainte-Martine	Beauharnois-Salaberry	Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent Eau souterraine : puits tubulaire	Station de purification Ville de Châteauguay	Système de distribution d'eau potable Régie Inter-araqueduc de la Vallée Châteauguay (RIAVC) Système de distribution d'eau potable Ste-Martine	1

Saint-Étienne-de-Beauharnois	Beauharnois-Salaberry	Eau souterraine : puits privés	-	-	3
Saint-Isidore	Roussillon	Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent, Eau souterraine : puits tubulaire	Station de purification Ville de Châteauguay	Système de distribution d'eau potable Régie Interagueduc de la Vallée Châteauguay (RIAVC)	1
		Eau souterraine : Puits tubulaire	Station de purification Paroisse de Saint-Isidore	Système de distribution d'eau potable St-Isidore	1
Saint-Jacques-le-Mineur	Les Jardins-de-Napierville	Eau souterraine : Puits	Système d'approvisionnement eau potable St-Jacques-le-Mineur	Système de distribution d'eau potable St-Jacques-le-Mineur	1
Saint-Louis-de-Gonzague	Beauharnois-Salaberry	Eau souterraine : puits artésiens individuels	-	-	3
Saint-Mathieu	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Ville de Candiac	Système de distribution d'eau potable St-Mathieu	1
Saint-Michel	Les Jardins-de-Napierville	Eau souterraine : Puits	-	*5 réseaux – établissements alimentant environ 969 personnes	*1
Saint-Patrice-de-Sherrington	Les Jardins-de-Napierville	Eau souterraine : Puits privés	-	*8 réseaux – établissements alimentant 1065 personnes, incluant 2 réseaux – établissements distribuant de l'eau non potable	*2
Saint-Philippe	Roussillon	Eau de surface : fleuve Saint-Laurent	Station de purification Ville de Candiac	Système de distribution d'eau potable St-Philippe	1

Saint-Rémi	Les Jardins-de-Napierville	Eau souterraine : puits	Système d'approvisionnement avec traitement Saint-Rémi	Système de distribution d'eau potable St-Rémi	1
Saint-Stanislas-de-Kostka	Beauharnois-Salaberry	Eau souterraine : puits tubulaire	Poste d'eau potable Domaine Lefebvre (Saint-Stanislas-de-Kostka)	Système de distribution d'eau potable Domaine Lefebvre (Saint-Stanislas-de-Kostka)	2
Saint-Urbain-Premier	Beauharnois-Salaberry	Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent, Eau souterraine : puits tubulaire	Station de purification Ville de Châteauguay	Système de distribution d'eau potable Régie Interqueduc de la Vallée Châteauguay (RIAVC) Système de distribution d'eau potable St-Urbain-Premier	1
Très Saint-Sacrement	Haut-Saint-Laurent	Eau souterraine : puits privés	-	1 réseau – établissement alimentant environ 190 personnes	3

Annexe 4 : liste des municipalités de la Zone Châteauguay ayant produits un rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable, MELCCFP 2023

Municipalité de Sainte-Barbe	Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
Ville de Beauharnois	Ville de La Prairie
Ville de Candiac	Municipalité de Saint-Isidore
Ville de Châteauguay	Ville de Saint-Rémi
Municipalité de Howick	Municipalité d'Ormstown
Ville de Longueuil	Municipalité de Saint-Chrysostome